

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SEANCE DU 26 JUIN 2014**

Le jeudi 26 juin 2014, à 19h00, les membres du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le vendredi 20 juin 2014, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le mardi 24 juin 2014.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

**ETAIENT PRESENTS**

Mme AEBISCHER  
M. BAUDRIER  
Mme CARIME-JALIME  
Mme EL AARAJE  
M. GASSAMA  
Mme GUHL  
M. HMOUDANE  
M. LE BORGNE  
M. PASCAL  
Mme RAME  
M. SHI  
Mme STEPHAN

M. ASSOULINE  
M. BLANDIN  
Mme DASPET  
M. EPARA EPARA  
M. GLEIZES  
Mme HAZAN  
M. HOCQUARD  
Mme MAQUOI  
M. PERIFAN  
Mme RIVIER  
Mme SIMONNET  
Mme VICQ

Mme BACHE  
Mme CALANDRA  
Mme De MASSOL  
Mme FANFANT  
M. GRANIER  
Mme HERRERO  
M. LE BARS  
M. MARTIN  
Mme PRIMET  
M. SAMAKE  
M. SOREL

**POUVOIRS**

M. BARGETON a donné pouvoir à M. GASSAMA  
M. BOUAKKAZ a donné pouvoir à M. SAMAKE  
Mme CARREY-CONTE a donné pouvoir à Mme CALANDRA  
Mme DUCHAUCHOI a donné pouvoir à Mme VICQ  
M. GUERRIEN a donné pouvoir à Mme RIVIER  
Mme KELLER a donné pouvoir à M. EPARA EPARA  
Mme LAURENT a donné pouvoir à Mme PRIMET

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme EL AARAJE

**SECRETAIRES AUXILIAIRES**

M.CONQUES - Mme OULD OUALI

## Ordre du jour

1. Délibérations.....	5
MA20.2014.100: Adoption du procès-verbal du 12 mai 2014.....	5
MA20.2014.102 : Adoption du Budget Supplémentaire 2014 de l'État spécial du 20 <sup>e</sup> arrondissement.....	6
2014 DAC 1074 : Subvention (75. 000 euros) et avenant avec l'association La Dalle aux Chaps (20 <sup>e</sup> ). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	12
2014 DAC 1171 : Subventions (537.500 euros) avenants et convention à cinq lieux de diffusion et de soutien à la création chorégraphique. (4 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> ). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	13
2014 DAC 1275 : Subvention (16.000 euros) à l'association Art Azoï (20 <sup>e</sup> ). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	14
2014 DLH 1058 : Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2013 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé. Mme Hélène VICQ rapporteure.....	15
2014 DU 1054 : PLU-Avis sur l'engagement d'une procédure de modification. Mme Hélène VICQ rapporteure.....	18
2014 DASCO 1063 : Caisse des écoles (20 <sup>e</sup> )-Subvention (7 313 415 euros) pour la restauration scolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	22
2014 DEVE 1031 : Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Société de Distribution de Chaleur de Bagnolet (SDCB), 9/15, rue des Roses à Bagnolet (93). Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.....	24
2014 DFPE 1122 : Subvention (110.246 euros) et avenant n°1 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants (20 <sup>e</sup> ) pour la crèche collective Gan Yossef (20 <sup>e</sup> ). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	27
2014 DFPE 1123 : Subvention (401.246 euros) et avenant n°1 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants (20 <sup>e</sup> ) pour la crèche familiale Gan Yossef (20 <sup>e</sup> ). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	27
2014 DFPE 1215 : Subvention (204.511 euros) et avenant N° 1 avec l'association Gan Menahem (18 <sup>e</sup> ) pour sa crèche collective Heikal Menahem (20 <sup>e</sup> ). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	27
2014 DJS 20 : Subvention (26.250 euros) à 15 associations sportives locales (20 <sup>e</sup> ). M. Epany EPARA EPARA rapporteur.....	31
2014 DAC 1059 : Subvention (140.000 euros) et avenant avec l'association Nouveau Théâtre de Novembre (20 <sup>e</sup> ). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	34
2014 DAC 1231 : Subvention (40.000 euros) à l'association "Place 2 B". Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	34

<b>2014 DAC 1282 : Subvention (2.000 euros) à l'association Papier Gaché (20<sup>e</sup>). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure. ....</b>	<b>34</b>
<b>2014 DUCT 1007 : Modification statutaire de la congrégation Armée du Salut en France. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure. ....</b>	<b>34</b>
<b>2014 DLH 1063 : Réhabilitation de logements sociaux, 2 rue de la Cour des Noues (20<sup>e</sup>) – Octroi de la garantie de la Ville demandée par SOGEMAC Habitat pour 22 logements. Mme Hélène VICQ rapporteure. ....</b>	<b>34</b>
<b>2014 DPP 1042 : Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association Les Ateliers de Natéma dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Mme Virginie DASPET rapporteure. ....</b>	<b>34</b>
<b>2014 DPP 1043 : Subvention (2.400 euros) et convention avec l'Association Archipélia dans le cadre du dispositif Ville vie vacances dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Mme Virginie DASPET rapporteure. ....</b>	<b>34</b>
<b>2014 DPVI 1039 : Subventions (47.000 euros) à 18 associations et conventions avec 3 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville Quartier Est 20<sup>e</sup>. Deuxième enveloppe pour 2014. Mme Virginie DASPET rapporteure. ....</b>	<b>34</b>
<b>2014 DPVI 1051 : Subventions (41.500 euros) à 10 associations et conventions avec 3 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville Quartier Belleville Amandiers (20<sup>e</sup>). Deuxième enveloppe. Mme Virginie DASPET rapporteure. ....</b>	<b>34</b>
<b>2014 DUCT 1020 : Subvention (2.000 euros) à l'association La maison des fougères. Mme Virginie DASPET rapporteure. ....</b>	<b>34</b>
<b>2014 DUCT 1023 : Subvention (2.000 euros) à l'association AOCSA la 20<sup>e</sup> Chaise. Mme Virginie DASPET rapporteure. ....</b>	<b>34</b>
<b>2014 DFPE 1120 : Subvention (272.044 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Casip Cojasor pour sa halte-garderie (20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. ....</b>	<b>34</b>
<b>2014 DFPE 1194 : Subvention et avenant n°1 à l'association des Cités du Secours Catholique (20<sup>e</sup>) pour la crèche collective Cité le Village (20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. ....</b>	<b>34</b>
<b>2014 DFPE 1334 : Subvention (12 000 euros) et avenant avec l'association Coopération féminine, pour le lieu d'accueil enfants parents dénommé Le Jardin des Roos (20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. ....</b>	<b>34</b>
<b>2014 DJS 117 : Subvention (10.000 euros) et convention avec le Club Sportif Multisport 20 (20<sup>e</sup>). M. Epany EPARA EPARA rapporteur. ....</b>	<b>34</b>
<b>2014 DPVI 1028 : Subventions (9.500 euros) à 5 associations au titre de l'intégration. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur. ....</b>	<b>34</b>
<b>2014 DPVI 1029 : Subventions (7.000 euros) à deux associations et avenant n°2 à la convention avec l'association Belleville en vue(s) au titre de l'intégration. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur. ....</b>	<b>34</b>
<b>2014 DPVI 1031 : Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Ayyem Zamen (20<sup>e</sup>). M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur. ....</b>	<b>34</b>
<b>2014 DPVI 1045 : Subvention (7.000 euros) à l'association L'Ogresse (20<sup>e</sup>) au titre de l'intégration. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur. ....</b>	<b>35</b>

**2014 DFPE 1249 : Subventions (111.200 euros) et avenant à convention avec l'association Réseau Môm'Artre (19<sup>e</sup>) pour des actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure. .... 35**

**2014 DFPE 1293 : Subvention (10.000 euros) à l'association Maison de la Médiation (20<sup>e</sup>) pour son service de Médiation Familiale (15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>). Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.. 35**

**2. Vœux..... 35**

**V20.2014.137 : Vœu relatif à la mise en régie de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules, déposé par les élus du groupe UMP..... 35**

**V20.2014.135 : Vœu de l'exécutif à l'initiative de Frédérique Calandra, Florence de Massol et des élu-e-s du groupe socialistes apparentés et républicaines socialistes, relatif à l'aménagement de la Petite Ceinture dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris..... 38**

**V20.2014.136 : Vœu de l'exécutif à l'initiative de Frédérique Calandra, Virginie Daspét et les élu-e-s du Groupe socialiste apparentés et républicaine socialiste, relatif à la nouvelle géographie prioritaire de la « Politique de la Ville ». .... 42**

## Déroulement de la séance

### Mme CALANDRA

Bien, bonsoir à tous et à toutes, donc je vais ouvrir notre séance du Conseil du jeudi 26 juin 2014. Et selon un rituel désormais éprouvé, je vais vous donner lecture des personnes ayant annoncé un retard, une absence ou s'étant excusées. Alors Mme EL AARAJE sera en retard et, pour le début de la séance, a donné pouvoir à M. LE BARS, M. GUERRIEN s'est excusé, a donné pouvoir à Mme RIVIER, Mme KELLER s'est excusée, a donné pouvoir à M. EPARA, M. BOUAKKAZ s'est excusé, a donné pouvoir à M. SAMAKE, Mme DUCHAUCHOI ne pourra être parmi nous, elle s'est excusé et a donné pouvoir à Mme VICQ, et M. BARGETON est également excusé il a donné pouvoir à M. GASSAMA.

Ai-je oublié quelqu'un ? Je ne crois pas, donc notre ordre du jour appelle à présent l'examen des délibérations mais, avant de vous donner la liste des inscrits sur les délibérations et d'ouvrir le débat, je voudrais vous indiquer qu'un vœu d'urgence a été déposé par M. Atanase PERIFAN et les élus du groupe UMP portant sur la mise en régie de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules à Paris. Donc, conformément à l'article 15 de notre règlement intérieur du conseil, je vous demande de bien vouloir approuver par un vote en séance l'inscription de ce vœu d'urgence à notre ordre du jour.

*Après consultation des membres, le vœu est inscrit à l'ordre du jour*

Alors, avant de commencer l'examen des délibérations, je vais vous donner la liste des inscrits en vous rappelant qu'au regard de notre règlement intérieur, seules les délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription seront débattues, les autres seront adoptées par un vote groupé à la fin des débats. Alors ce sont inscrits :

Sur la MA20.2014.100 portant approbation du PV de la séance du 12 mai 2014 : M. PASCAL et M. PERIFAN

Sur la MA20.2014.102 : M. PERIFAN et Mme SIMONNET

Sur la DAC 1074 : Mme MAQUOI

Sur la DAC 1171 : M. PERIFAN

Sur la DAC 1275 : Mme MAQUOI

Sur la DLH 1058 : M. SOREL

Sur la DU 1054 : se sont inscrits Mme VICQ, M. GLEIZES, M. PERIFAN, Mme SIMONNET

Sur la DASCO 1063 : sont inscrits Mme GUHL, M. PERIFAN, Mme AEBISCHER

Sur la DEVE 1031 : sont inscrits M. PASCAL, Mme Kathy CARIME-JALIME

Sur la DFPE 1122 : Mme VICQ, Mme SIMONNET, M. BLANDIN

Sur la DFPE 1123 : Mme VICQ, Mme SIMONNET, M. BLANDIN

Sur la DFPE 1215 : Mme SIMONNET

Sur la DJS 20 : M. PASCAL

Est-ce que j'ai oublié une inscription, je n'ai oublié personne, nous allons donc entamer l'examen des délibérations.

### **1. Délibérations**

#### **MA20.2014.100: Adoption du procès-verbal du 12 mai 2014.**

#### **M. PASCAL**

Oui, Mme la Maire, merci beaucoup, c'était juste pour demander la correction d'une erreur matérielle, une coquille j'imagine dans l'extrait qui concernait ma prise de parole sur le vœu de M. SOREL donc si j'ai bien compté c'est en page 32 du compte rendu. J'ai évoqué en fait une évaluation de la situation et en point 2 et 3 et non pas en point 2 et 4. Donc il faut remplacer le point 4 par le point 3. Voilà, micro coquille. Merci.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie, ce sera pris en compte donc on modifiera le compte rendu. Donc il ne s'agit pas des points 2 et 4 mais des points 2 et 3. M. PERIFAN.

## **M. PERIFAN**

Bonsoir, Mme la Maire et chers collègues, simplement peut-être est-il possible en fait que nous puissions avoir plus rapidement ces comptes rendus de séances, ça fait plus de 6 semaines effectivement puisque ce compte rendu est arrivé il y a quelques jours et concerne notre avant-dernier conseil d'arrondissement. J'avoue pour ma part que ma mémoire flanche parfois et qu'il m'est difficile de me souvenir exactement de ce qui a été dit à ce moment-là. Est-ce qu'on peut peut-être accélérer je ne sais pas si la procédure a changé ? C'est vrai que de manière habituelle dans les autres conseils d'arrondissement, on a effectivement assez rapidement en fait ce type de document. Je vous remercie Mme la Maire.

## **Mme CALANDRA**

Écoutez, ça m'est difficile de vous dire oui parce que nous avons le même problème que vous mais en fait c'est un marché qui a été passé avec une société extérieure et qui fait qu'il faut enregistrer les séances et les décrypter et ça prend un peu plus de temps qu'auparavant. Mais ce qui fait qu'il y a moins d'erreurs matérielles dans les comptes rendus car auparavant c'était des personnels de notre équipe qui faisaient ça et ça prenait du temps sur d'autres activités probablement plus utiles à la Mairie, et il y avait davantage d'erreurs parce qu'il fallait réécouter, repasser enfin bon, c'est extrêmement fastidieux.

Alors que là j'ai cru comprendre que ce sont des sociétés qui ont des logiciels de décryptage de bande audio qui sont professionnelles et qui vont beaucoup plus vite. Alors mais pas vite dans les délais mais il y a moins d'erreurs. Le problème c'est que c'est un travail quand même assez ingrat et fastidieux et très sincèrement le faire faire par, on n'a déjà pas assez de personnels en Mairie d'arrondissement pour répondre aux besoins des habitants. Bon c'est vrai qu'on a tendance à penser que c'est plus important qu'ils se concentrent sur l'accueil des usagers et sur d'autres choses.

Mais je reconnais que pour nous aussi parfois ça nous paraît un peu long, je comprends votre demande. En espérant avoir répondu à toutes les interrogations, je vous consulte donc sur l'adoption de ce procès-verbal sous réserve de la modification demandée donc par M. PASCAL.

*Après consultation des membres, le procès-verbal est adopté*

**MA20.2014.102 : Adoption du Budget Supplémentaire 2014 de l'État spécial du 20<sup>e</sup> arrondissement.**

## **Mme DE MASSOL**

Donc chers collègues, lors du dernier conseil, vous avez approuvé le compte administratif 2013, il s'agit aujourd'hui de délibérer sur le budget supplémentaire, autrement appelé budget rectificatif pour l'année 2014. Il ajuste les crédits initiaux. Ainsi, les crédits du budget primitifs sont complétés par des crédits reportés de l'exercice 2013, ils sont je vous le rappelle de plein droit pour les états spéciaux d'arrondissement et sont complétés également par les crédits supplémentaires négociés ce printemps avec la direction des finances pour couvrir l'intégralité de nos besoins.

D'ores et déjà nous pouvons dire que les crédits reportés reflètent une exécution à plus de 90% du budget de l'ESA, ils sont donc d'un montant plus faible comparativement à des exercices budgétaires précédents : 32 700 euros pour la dotation investissement, 190 000 euros pour la dotation animation locale, 448 000 euros pour la dotation de la gestion locale, soit un total de report de 671 254 euros.

N'oublions pas qu'une bonne part de ces crédits reportés est en réalité déjà engagée à la clôture budgétaire, ils n'avaient simplement pas encore fait l'objet de facturation. Alors je vais parler plus précisément de la dotation d'investissement. Elle s'élève donc à 423 380 euros. Afin de la mobiliser au mieux, il vous est proposé un transfert de 132 000 euros vers le budget de 4 directions et ces 4 directions sont : la DVD, la DAC, la DFPE et la DPVI. Ces crédits sont destinés à poursuivre les efforts d'aménagement de voiries, création de ralentisseurs, d'îlots, les magnifiques coussins berlinois au nom si poétique, réaliser des travaux au Vingtième Théâtre, à l'école de danse Hip Hop Juste Debout, ou encore dans les locaux des associations NATEMA et STRATAGÈME. En ce qui concerne la dotation d'animation locale, soit 1 021 935 euros qui se déclinent entre l'animation locale proprement dite et les travaux urgents, ils sont augmentés de 190 069 euros de crédits reportés, ce qui est un

montant moindre en comparaison de l'an dernier, puisqu'en 2013, la somme était de 309 684 euros. La nouvelle fixation budgétaire s'élèvera donc à 1 212 005 euros pour 2014. Pour cette dotation, il s'agit donc cette année encore de poursuivre notre dynamisme collectif dans tous les domaines de notre action locale. La démocratie locale bénéficie, je vous le rappelle, d'une dotation bien plus élevée que dans les autres arrondissements de Paris puisque 105 000 euros y sont consacrés dans le 20<sup>e</sup>. La culture aussi avec le respect de 1 euro culturel par habitant, et plus largement toutes les actions déjà évoquées lors du dernier conseil lorsque vous avez approuvé le compte administratif, je ne reviendrai donc pas dessus.

La dotation de gestion locale, initialement votée à 12 868 098 euros, elle est augmentée de 448 450 euros de crédits reportés, dont 318 450 euros sont déjà engagés et 130 000 euros sont encore libres d'emploi. Un abondement de la dotation a été obtenu auprès de la direction des finances d'un montant de 328 000 euros. Il servira à couvrir notamment les besoins de fonctionnement de nos équipements de proximité. Pour une part importante, cela concerne les fluides, essentiellement ce qui permet de nous chauffer. D'une année à l'autre il y a des écarts entre les prévisions et ce qui est effectivement consommé au gré des fluctuations saisonnières et annuelles.

Parmi les besoins de crédits supplémentaires identifiés citons également l'eau pour les équipements sportifs, le nettoyage des locaux du conservatoire et des bibliothèques pour 17 000 euros, les crèches quant à elles qui nécessitent un abondement de 141 000 euros pour faire face aux besoins de fonctionnement courant, charge de location immobilière, charge locative alimentation etc.

Par ailleurs comme chaque année, un virement de 64 000 euros est prévu vers l'atelier central de la DEVE pour assurer la fourniture en matériels et en semences. Compte tenu de ces éléments de budgets supplémentaires évoqués, la nouvelle dotation de gestion locale s'élèvera donc à 13 644 549 euros pour 2014.

Je vous invite donc chers collègues à voter cette délibération et je laisse la parole aux personnes qui se sont inscrites.

### **Mme CALANDRA**

Alors, M. PERIFAN.

### **M. PERIFAN**

Je vais essayer d'être galant, chère Mme SIMONNET, je vous laisse la parole. Alors, puisque Mme SIMONNET ne veut pas, je ne voudrais pas la fâcher, je prends donc la parole.

J'avoue Mme la Maire ma surprise en fait sur ce budget. Je ne suis pas un spécialiste financier mais il suffit de lire la presse ces jours-ci pour voir en fait un certain nombre de choses inquiétantes, je cite *Le Nouvel Obs*, qui n'est pas un journal particulièrement de gauche : un trou de 400 millions à Paris Anne HIDALGO a flingué sa crédibilité et celle du PS, Paris cherche 400 millions pour boucler son budget, c'est ce qu'a indiqué Anne HIDALGO. Mairie de Paris : HIDALGO a-t-elle vraiment caché un trou de 400 millions d'euros ? *Métronews* : Marie de Paris qui va payer le 400 millions d'euros manquants, le gros mensonge d'Annie HIDALGO n'aura pas résisté longtemps à l'épreuve de la réalité. Quelques semaines après son élection, la nouvelle maire de Paris a été contrainte de reconnaître publiquement ce qu'elle niait farouchement depuis des mois. Je vous rappelle que ça fait depuis le mois de décembre que nous essayons d'expliquer au maire de Paris qu'il y avait un trou de 400 millions dans les caisses. La situation financière de la capitale que Bertrand DELANOË lui a laissée en héritage est absolument désastreuse, selon ses propres aveux, il manquerait 400 millions d'euros. Julien BARGETON, je suis désolé de le citer alors qu'il n'est pas là, l'adjoint aux finances a fait mine de découvrir avec stupéfaction cette mauvaise nouvelle, alors que l'information a été déjà connue depuis plusieurs mois.

Voilà, donc simplement pour vous dire qu'il est quand même inquiétant, la ville de Paris avait un besoin de 1,8 milliard d'investissement, elle a voté 1,4 milliard d'investissement pour ne pas avoir à augmenter les impôts et pour ne pas avoir à s'endetter. On trouve qu'en fait il y a une insincérité sur ce budget et donc nous voterons contre. Merci Mme le Maire.

### **Mme SIMONNET**

Oui, en fait lors du débat sur le budget primitif, nous savions déjà qu'il y avait une baisse d'un demi-milliard d'euros, pas simplement de 400 millions, mais d'un demi-milliard d'euros puisque nous avions

dans le budget primitif 2014 de tout Paris, nous avons déjà pu enregistrer une baisse des dotations de l'état à la collectivité parisienne de 8,9% soit 117 millions d'euros. En plus de cela s'ajoutaient les dépenses dites de péréquation qui avaient déjà subi une augmentation de 32,5% entre l'année 2012 et 2013, et cette hausse s'est poursuivie en 2014 à hauteur de 27% soit 378 millions d'euros, ce qui fait cumulé 495 millions d'euros dans le budget primitif de 2014. Bon, vous ajoutez à cela des baisses dans les recettes des DMTO, des droits de mutations et sur d'autres entrées fiscales, on arrive à une situation qui est très problématique et qui d'ailleurs m'avait amenée à voter contre le budget primitif en décembre dernier.

On est vraiment dans un cadre contraint par les politiques gouvernementales de baisse des dotations de l'État aux collectivités, qui par ailleurs va s'aggraver puisqu'on apprend que les contributions de la Ville de Paris à l'effort dit de solidarité de territoire va en plus être encore plus augmenté. Nous savons également que dans le cadre de la politique d'austérité du gouvernement et du pacte de responsabilité, une baisse de 11 milliards va être imposée, comme je le disais déjà lors du débat sur le compte administratif à l'ensemble des collectivités, donc va aggraver encore plus les baisses des dotations de l'État à la Ville de Paris, et donc forcément tout cela a un impact sur le budget de la ville et le budget des arrondissements.

Donc de manière cohérente, parce que nous estimions déjà qu'il fallait s'opposer à ces politiques d'austérité et qu'il fallait refuser ces baisses de dotation et ça nous avait amené à voter contre le budget primitif, de manière cohérente et bien nous allons également voter contre ce budget supplémentaire. Il faut qu'on prenne conscience que cette logique d'asphyxier des collectivités est une impasse sans fin. Évidemment Paris a plus de capacité de résister que les autres collectivités de France et justement ça devrait lui donner un devoir de résister plus fortement, pas simplement pour la capitale mais pour l'ensemble des autres collectivités. Les conséquences, on les connaît, on a vu toutes les grèves dans les services publics qui montrent une souffrance au travail accrue, qui montrent une dégradation des conditions de travail et donc une dégradation de la qualité des services publics rendus. Je pense notamment aux crèches mais ça peut être aussi l'ensemble des autres services. Et on sait que dans nos Mairies d'arrondissement, il y a, et vous le rappeliez d'ailleurs précédemment Mme la Maire, il y a un problème de sous-effectif qui d'ailleurs nous amène à avoir recours à des marchés sur lesquels il faudrait revenir parce que on concède du coup aux intérêts privés un certain nombre de tâches qui devraient revenir dans le cadre de régie publique et donc toute cette logique est pour nous une logique qui relève des renoncements libéraux.

Maintenant sur le budget supplémentaire, moi j'aurais quand même aimé avoir une précision sur les raisons qui amènent à une baisse de près d'un quart si j'ai bien lu, mais peut-être ai-je mal compris le document présenté, une baisse de 131 920 sur la dotation d'investissement reçue, j'aimerais bien comprendre cette baisse d'un quart sur les dotations d'investissement de notre budget supplémentaire du 20<sup>e</sup> arrondissement de cet état spécial.

Donc par contre pour terminer et pour conclure, notre appréciation sur le budget est une appréciation politique des choix d'orientation qui sont pris par la ville et pris par incidence des politiques aussi gouvernementales. Mais pour l'instant ça n'est pas des choix, en fait ça n'est pas une dénonciation d'une insincérité de budget. Il ne s'agit pas pour nous, nous n'avons pas les éléments pour dire qu'il y aurait une malhonnêteté dans la gestion des fonds de la ville. Mais nous avons un désaccord avec finalement ce que nous estimons être un accompagnement, une soumission aux politiques d'austérité. Je vous remercie.

### **M. HOCQUARD**

Merci, plusieurs choses. La première, c'est qu'il faut à mon avis répondre aux questions qui sont posées. La question qui est posée là en l'occurrence c'est l'adoption d'un budget supplémentaire 2014 sur le 20<sup>e</sup> arrondissement avec un certain nombre de réaffectations qui ont été décrites par Mme De MASSOL.

Donc, première chose, je crois qu'il faut savoir raison garder de ce point de vue-là. La deuxième chose, c'est qu'il faut éviter de croire tout ce qui est raconté dans la presse. Oui, il faut éviter de croire tout ce qui est raconté dans la presse M. PERIFAN. Ce n'est pas ça qui a été dit par Mme la Maire de Paris, mais c'est qui a été raconté dans la presse sur l'aspect : on a découvert un trou, je ne sais pas quoi ce qui est raconté là, ce n'est pas la réalité. La réalité c'est qu'il y a effectivement, pour ce qui concerne la question du budget, une discussion qu'il y a entre la Mairie de Paris et l'État sur la construction d'un budget sur la question de la dotation. Deuxième chose, la Maire de Paris a rappelé et elle l'a rappelé publiquement il y a quelques semaines de cela que plusieurs points : la première chose c'est que il n'y aura pas de baisse de qualité de services publics à Paris, la deuxième chose

c'est que les engagements qui étaient les engagements de campagnes notamment les engagements sur le niveau d'investissement, seraient des engagements qui ne seraient pas touchés. La troisième chose ensuite c'est que s'il devait y avoir des éléments qui étaient des éléments de l'ordre d'économie, ils seraient faits à l'aulne de ces deux premiers points. Dernier élément il y a un budget qui n'est pas un budget en construction, il va y avoir de toute manière je vous le rappelle à un Conseil de Paris sur cette question qui a lieu la semaine prochaine. Donc je voudrais rappeler quand même que : 1- il y a un certain nombre de garde-fous qui ont été placés par la Maire de Paris concernant la mission et concernant la question de qualité des services publics qu'on trouve à Paris. 2- que le débat que nous avons là réponds à la question qui nous est posée, c'est cette question-là qui est posée c'est : est-ce qu'à un moment donné par rapport à certain nombre de budgets supplémentaires 2014, il y a un certain nombre de modifications qui sont faites.

### **M. GLEIZES**

Oui, pour compléter ce qu'a dit M. HOCQUARD, je rajouterais que M. PERIFAN qui est conseiller de Paris, donc devrait lire les comptes rendus de la première commission qui traite des questions budgétaires puisque cette question a été abordée, donc c'est pas la peine d'aller lire dans la presse, la presse qui prend les comptes rendus des commissions. Donc cette histoire de 400 millions, elle n'est déjà pas pour ce budget dont on parle aujourd'hui mais elle est pour le budget de 2015, donc c'est un budget qui va être voté à la fin de l'année, donc il ne faudrait pas mélanger tous les budgets, on va faire un complémentaire en juillet de 2014, mais on parle là de 2015 pour la question des 400 millions donc c'est pour ça, il faut être un peu plus précis dans ce qu'on dit.

### **Mme CALANDRA**

Alors, je vais moi-même me donner la parole si vous le permettez M. PERIFAN. Comment vous dire les choses ? Je vais essayer de les dire le plus aimablement possible. De la part d'un représentant de l'UMP je me serais attendue, étant donné ce qu'on lit ces derniers jours dans la presse sur les comptes de votre parti, à un peu plus de réserve et de timidité sur les sujets de budget. Nous donner des leçons budgétaires et de bonne gestion quand d'une part 20 ans de gouvernements de droite successifs ont ruiné à ce point la France, qu'effectivement aujourd'hui le gouvernement en vient à réduire considérablement les enveloppes des collectivités territoriales au nom, je vous le signale, de principes de retour à l'équilibre budgétaire et de désendettement de la France, dont je ne comprends pas que vous y soyez hostile parce qu'il me semblait que ça faisait partie des choses auxquelles vous appeliez évidemment tout gouvernement de gauche à se ranger. Mais le fait est que notre gouvernement est bien obligé de s'y résoudre, la mort dans l'âme, puisque vous avez vidé les caisses de la France, votre parti, vos gouvernements pendant 20 ans avec obstination ont littéralement creusé les déficits. Il suffit de regarder un graphique de l'endettement public de la France sur ces 20 dernières années.

Deuxième chose pour ce qui est de ce budget, je n'aurais pas la méchanceté de redire ce que vient de dire M. GLEIZES mais surtout Mme HIDALGO n'a pas dit : « oh mon Dieu on a un trou de 400 millions je n'étais pas au courant », ce n'est pas ce qu'elle a dit. Elle a dit : « pour mener la politique que nous souhaitons mener, sur le prochain budget, nous avons une impasse de 400 millions due, notamment, au prélèvement de péréquation opérée par l'État », prélèvement dont nous avons appris le montant assez récemment si vous voulez. Et maintenant je n'en dirai pas plus parce que je ne veux pas qu'on épuise trop le temps de ce conseil, mais comme le dit excellemment M. GLEIZES vous avez des représentants qui siègent dans la commission n°1, je vous encourage vivement à en lire le compte rendu et les débats. Alors maintenant si vous voulez, je peux vous parler du journalisme économique en France, c'est juste un sujet triste, c'est juste triste parce qu'il n'y a pas 3 journalistes dans ce pays qui savent écrire sur l'économie. Donc pardonnez-moi, mais si vous commencez à dire, à citer la presse, comme fondement de vos analyses, mais que ce soit concernant vos formations, les nôtres, enfin c'est juste triste. Les journalistes ils ont besoins de vendre du papier, ils sont comme tout le monde, ils ont besoin de gagner leur vie, et donc ils écrivent : « ah mon Dieu mais comment va-t-on combler le trou de 400 millions », mais ça n'a aucun rapport avec la réalité. En ce moment vous avez des problématiques de déficit public colossal dans notre pays et ce n'est pas les 2 ans de gouvernement qui viennent de passer qui les ont provoqués, ce sont des problèmes beaucoup plus profonds et anciens. Alors nous, nous ne rejetons la faute d'ailleurs sur personne, ce n'est pas l'objet. L'objet c'est que là on vote un budget supplémentaire qui traite pour le 20<sup>e</sup> arrondissement de report si vous voulez.

Alors par ailleurs Mme SIMONNET, pour lui répondre, a demandé pourquoi il manquait, ce n'est pas qu'il manque 132 000 euros d'investissement. C'est que nous proposons des transferts, alors ça ce sont des choix de la Mairie du 20<sup>e</sup> qui fait des transferts de ces ESA, de ces enveloppes sur des directions de la ville pour aider à la réalisation de notre politique. Disons que, si vous voulez, des projets élaborés dans le 20<sup>e</sup> arrondissement par notamment des habitants dans les conseils de quartier souvent, donc quand on veut sécuriser les abords d'une école, qu'on veut je ne sais pas moi, embellir un mur, etc., ce sont des projets qui la plupart du temps sont débattus en pôle espace public mais ça peut toucher aussi la culture. Nous nous donnons les moyens et nous transférons sur des directions des budgets pour que les directions emportent la réalisation, les mettent en œuvre tout simplement. Donc en fait, c'est un transfert interne entre enveloppe, si vous voulez, pour que la Mairie du 20<sup>e</sup> demande aux directions déconcentrées sur son territoire de mener en plus de leurs enveloppes Hôtel de Ville de mener des actions spécifiques 20<sup>e</sup>. Mais ce n'est pas la totalité du budget supplémentaire de l'investissement des directions. Oui absolument...

#### **Mme SIMONNET**

Ça reste de l'investissement donc ça n'est pas un transfert de... il ne faut pas dire cela comme un transfert d'une partie d'un budget d'investissement qui tout d'un coup irait, je ne sais pas, boucher un trou de fonctionnement, voilà, ce n'est pas comme ça qu'il faut les... non mais merci pour cette précision.

#### **Mme CALANDRA**

Absolument pas, non, ce n'est d'ailleurs pas possible. M. PERIFAN

#### **M. PERIFAN**

Merci, Mme la Maire, je dois vous avouer que j'ai du mal à vous suivre. Vous dites à l'instant que vous n'accusez personne et une minute avant vous étiez en train d'expliquer que depuis 20 ans la droite au pouvoir avait creusé les déficits. Qu'en est-il en réalité ? Est-ce la faute des uns ou des autres ? Mais je dois avouer que depuis 2 ans le travail remarquable du président de la République, est en train de remettre ce pays certainement dans la bonne direction.

J'ai du mal à vous suivre lorsque vous me dites : « oui effectivement il y a un trou de 400 millions mais vous, vous ne faites pas mieux à l'UMP ». Est-ce que les turpitudes des uns peuvent justifier celles des autres ? Je n'en suis pas certain. Vous me demandez sur quel fondement en fait est faite mon analyse, et je répons à M. HOCQUARD et à M. GLEIZES très clairement, n'essayons pas de noyer le poisson. Est-ce qu'il y a aujourd'hui en fait un trou de 400 millions dans le budget primitif, est-ce qu'effectivement n'importe quelle entreprise, organisme qui prépare son budget et qui quelques semaines après reconnait qu'il y a un trou de 400 millions, c'est plutôt inquiétant. C'est inquiétant pour les parisiens, c'est inquiétant pour les habitants et les habitantes du 20<sup>e</sup>. Voilà quels sont les vrais enjeux. Alors après on peut effectivement extrapoler et noyer le poisson, revenir au 20<sup>e</sup>. Moi je suis assez inquiet, je suis assez inquiet puisque pendant des semaines et pendant la campagne électorale, chaque fois que nous dénoncions en fait ces 400 millions qui manqueraient au budget, Anne HIDALGO a affirmé le contraire et qu'aujourd'hui elle le reconnaît, c'est un peu inquiétant et c'est un certain discrédit de la parole publique Mme le Maire. Merci.

#### **Mme CALANDRA**

M. PERIFAN, alors je vais oui, M. ASSOULINE...

#### **M. ASSOULINE**

Quand on parle de choses importantes et sérieuses comme un budget et d'histoires financières qui échappent souvent à la compréhension commune des citoyens déjà, parce que les budgets sont souvent rébarbatifs, durs à comprendre, il y a des chiffres, des milliards, des millions et ce n'est pas totalement le quotidien de nos concitoyens. Nous ici, on ne doit pas essayer de brouiller un peu plus les cartes. On doit éclairer par nos débats, ils peuvent servir à ça, même comme nous en divergence. Or M. PERIFAN, on vous dit que ce à quoi vous faites référence, y compris les articles puisque c'est votre seule référence – malheureusement puisque vous n'avez lu que les articles – ne parlent pas du budget primitif, ils parlent de 2015. Et Mme la Maire vous la dit donc vous pouvez au moins vous dire

bon je me suis peut-être trompé de sujet, mais on vous le redit, il y a un sujet par rapport aux engagements pris du point de vue budgétaire pour mener la politique qu'elle s'est engagée à mener devant les citoyens parisiens. Un différentiel de 400 millions pour le prochain budget qu'elle va chercher à trouver, parce qu'effectivement la facture d'une certaine façon de ce que l'État demande de payer dans la péréquation qui vient de tomber qui ne pouvait pas être prévue il y a 4 mois M. PERIFAN, mais non ça je peux vous le dire mais non. Et ce n'est pas la peine de dire oui on le savait car non, vous, vous mettiez en doute globalement le fait que les engagements budgétaires d'Anne HIDALGO pourraient être tenus. Vous ne parliez pas de telle ou telle dotation qui allait avoir tel ou tel niveau et empêcher que... Mais de toute façon ce n'est pas le débat, c'est le débat que nous aurons à l'automne quand nous devons voter le budget 2015. D'accord ? Donc là, votre argumentation n'est pas la bonne et ce n'est pas le bon moment pour argumenter. Vous verrez à ce moment-là d'ailleurs s'ils manquent ou pas si on les a trouvés ou pas. Mais en tous les cas, je veux quand même qu'on dise, même si nous sommes parisiens, et qu'on défend d'abord bien sûr les intérêts de Paris, que la péréquation est un acte de solidarité avec l'ensemble des collectivités et des autres régions et départements qui ont des difficultés. Et c'est à l'honneur de Paris parce qu'elle a effectivement plus de moyens de participer à cette péréquation. Il ne faut pas qu'on soit la vache à lait mais sur le principe, la péréquation est quelque chose de juste et qui est absolument à défendre. Parfois ça peut nous coûter. Si c'est trop, on le conteste Mme HIDALGO a raison de dire que il ne faut pas non plus... mais ça sera le débat bientôt, ce n'est pas le débat de maintenant.

Par contre il n'y a pas d'extrapolation Mme la Maire quand on dit la droite a vidé la caisse. Moi je ne parle pas de 20 ans, je vous donne des chiffres concrets, ce n'est pas des chiffres à nous c'est des chiffres officiels parce que encore heureux qu'on ne regarde pas que la presse où les supputations des uns et des autres pour parler de exactement ce qu'il y a dans les caisses de l'État. Entre 2007 et 2012 sur un quinquennat qui a précédé, je ne vais pas plus loin, celui que vous avez soutenu politiquement. Il y a eu 700 milliards de plus de trop. C'est-à-dire que la dette a doublé en 5 ans. La dette totale de la France, ce n'est pas rien. Là on ne parle pas des 400 millions qu'on devrait trouver, on parle de 700 milliards. Vous êtes d'accord qu'il faut réduire les déficits. D'ailleurs, l'UMP propose 130 milliards d'économie, 130 milliards. Là où nous en cherchons pour atteindre les 3% etc. 4 à 5 fois moins, puisqu'enfin au maximum là 50 milliards. Vous proposez 130 milliards, c'est-à-dire en masse enlever encore des enseignants dans notre pays etc.

Donc pas de leçons, je veux finir là-dessus, c'est sur les questions budgétaires, la question que vous posez n'est pas celle de ce soir et sur les leçons, il faudra à un moment donné, que vous acceptiez que pour un bon moment encore devant les Français, dans le domaine de la réduction des déficits, comme dans le domaine du creusement des déficits, quel que soit ce que vous pensez de François HOLLANDE, il n'a pas accru les déficits. On est en train de les réduire c'est reconnu par toutes les institutions. Ah oui, les déficits c'est clair qu'on est en train de les réduire. Et c'est d'ailleurs la grande difficulté qu'on a. La grande difficulté c'est qu'on veut le faire sans que les gens paient toutes vos erreurs de façon dramatique et Mme SIMONNET, elle vient de nous dire qu'on fait des politiques d'austérité parce qu'effectivement on réduit les déficits que vous avez creusés. Bon, en tous les cas, Mme SIMONNET dit que nous nous soumettons aux politiques libérales mais à un moment donné l'argent qu'on a dans les caisses, et si vous étiez Maire de Paris, vous auriez pu peut-être l'être puisque vous étiez candidate, et bien c'est l'argent que vous avez et pas un argent inventé que vous auriez été obligée de dépenser. Et quand vous ne l'avez pas et bien vous devez savoir, ou que vous en avez peu, où vous le mettez. Où à ce moment-là vous allez chercher l'argent. Donc tout ce que vous dites là impose, Mme SIMONNET, que vous disiez qu'il faut augmenter les impôts des Parisiens. Et bien proposez-le, proposez d'augmenter les impôts mais Anne HIDALGO s'est engagée à ne pas les augmenter d'un centime pendant son mandat.

### **Mme CALANDRA**

Alors attendez M. PERIFAN, on ne va quand même pas multiplier à l'infini les dialogues, mais vous ne faites jamais 30 secondes. Extrêmement rapidement et après je conclurai, on passera au vote.

### **M. PERIFAN**

Je voulais simplement remercier M. Le Professeur, pardon M. Le Sénateur, tout à l'heure j'avais du mal à vous suivre, on me reproche en fait lorsqu'effectivement on parle de ce budget d'être au niveau du Conseil de Paris qu'il faut revenir aux affaires du 20<sup>e</sup> alors que vous vous faites une digression sur les affaires nationales. Je crois que vous l'avez peut-être compris qu'il y avait eu une petite crise il y a

quelques années. Vous avez fait un déni de crise pendant des années parce que ça ne vous arrangeait pas, aujourd'hui que vous êtes aux affaires vous dites qu'il y a cette crise. Donc on ne va pas... j'ai dit 30 secondes j'arrête là, on ne va pas polémiquer sur ce sujet, merci à vous.

### **M. BAUDRIER**

Sur ce débat budgétaire qui est bien entendu fondamental, je voudrais en écho avec les autres intervenants de la majorité du municipale dire qu'il y a bien une question de 400 millions d'euros qui se pose mais pour le budget 2015. Voilà, il ne faut pas tout mélanger, et je voudrais rappeler donc à M. PERIFAN que la Maire de Paris à juste titre a rappelé les engagements de campagne de l'équipe municipale, d'investir 1,4 milliard d'euros par an durant la mandature, ce qui correspond à nos engagements que nous avons pris quoi qu'il arrive, nous nous en félicitons pour le groupe communiste Front de gauche et elle est aussi intervenu sur les questions budgétaires sur la nécessaire confrontation avec l'État ... à la suite des annonces postérieures à l'élection municipale et sur le retour du pacte de responsabilité. Donc elle a, de notre point de vue également, à juste titre engagé publiquement cette question de confrontation avec l'État pour obtenir les moyens nécessaires des ambitions de notre programme municipal et du maintien d'un niveau d'investissement important et de nouvelles ressources à dégager. Je crois que M. BARGETON a d'ailleurs fait un certain nombre de déclarations dans la presse à ce sujet pour dégager une nouvelle ressource, des propositions que nous soutenons comme un déplafonnement de la taxe de séjour, comme la création de taxe sur les logements de vacances, sur les résidences secondaires qui sont des propositions d'ailleurs des élus communistes qui auront reçu l'aval de l'ensemble de la majorité municipale. Et je crois même que, M. PERIFAN pour vous rassurer pour le budget de la ville, le débat parlementaire de cette nuit a déjà apporté des premiers éléments de réponse à cette question budgétaire.

Donc vous voyez, le débat évolue et nous entendons bien collectivement porter cette ligne politique de maintien du niveau d'investissement et que Paris dispose des ressources nécessaires à mettre en œuvre le programme municipal de la majorité.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie M. BAUDRIER, maintenant qu'il est tout à fait clair pour tout le monde que la question des 400 millions ne porte pas sur le budget ni primitif ni même supplémentaire de 2014 mais bien, et en particulier pas du 20<sup>e</sup> arrondissement puisque là vraiment ce serait un peu immodeste de notre part, mais surtout que ça porte sur la question des politiques à mettre en œuvre et des moyens pour ces politiques pour lesquels nous nous sommes engagés durant la campagne en 2015. Et que pour cela Mme HIDALGO est tout simplement en transparence de dire que si la péréquation demandée par l'État et un certain nombre de contraintes demeurent en l'état, elle ne pourra pas respecter ses engagements sachant qu'elle s'est également engagée à ne pas augmenter les impôts. Nous sommes, comme vous le comprenez, dans un dialogue que je pourrais qualifier de compétitif, si j'ose dire, avec l'État et que nous sommes en train de faire évoluer la situation, notamment au parlement. Et M. BARGETON est également en train de trouver des solutions en termes de recette et donc nous parviendrons je l'espère bien à dégager des marges de manœuvres pour tenir nos engagements. Mais pour l'instant, nous sommes sur le budget supplémentaire 2014 du 20<sup>e</sup> arrondissement avec des reports de ligne et des transferts des ESA par exemple vers les budgets des directions

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée*

**2014 DAC 1074 : Subvention (75. 000 euros) et avenant avec l'association La Dalle aux Chaps (20<sup>e</sup>). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.**

### **Mme MAQUOI**

Merci Mme la Maire, mes chers collègues. Je voulais mettre en valeur cette délibération puisque nous avons accueilli en 2011 un cirque disposé place du Maquis de Vercors, le cirque électrique, qui nous fait une programmation pluridisciplinaire en lien aussi avec la dimension de la musique, ce qui est original et qui nous permet de consolider des parcours de compagnies, voire même promouvoir l'émergence de certaines. Elle a aussi une école du cirque qui aujourd'hui très fréquentée dans le

20<sup>e</sup> arrondissement et surtout c'est un acteur important dans le réseau culturel qui tisse des liens en dehors et fait résonner le cirque avec d'autres pratiques artistiques. Donc je vous encourage à aller voir ses derniers spectacles qui promettent d'être en tout cas très beaux, notamment ce week-end, spécial aussi pour venir avec ses enfants, et je vous invite à voter pour.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée à l'unanimité*

**2014 DAC 1171 : Subventions (537.500 euros) avenants et convention à cinq lieux de diffusion et de soutien à la création chorégraphique. (4<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.**

#### **M. PERIFAN**

Merci Mme le Maire, juste un petit mot en fait, simplement en fait pour vous dire que nous avons reçu très tardivement en fait un certain nombre de délibérations importantes. Je crois qu'en fait il y avait autant de délibérations qui sont arrivées il y a 48 heures que celles qui étaient dans l'ordre du jour initial. C'est vrai aussi que les montants en fait sont des montants très importants, on a plusieurs centaines de milliers d'euros. Nous ne remettons pas du tout en cause en fait le travail de qualité qui est fait par l'ensemble des associations mais il est vrai je pense que l'ensemble de mes collègues ont le même problème. C'est qu'il est très difficile en 24 heures ou en 48 heures de pouvoir étudier sérieusement en fait ces délibérations et de pouvoir se prononcer. Pour cette raison en fait le groupe UMP ne participera pas au vote. Merci.

#### **Mme MAQUOI**

Alors M. PERIFAN, je vais essayer de présenter comme ça en quelques mots cette délibération qui est importante et qui par ailleurs ne concerne pas que le 20<sup>e</sup>, d'où le montant, puisque vous avez ici les principaux lieux de danse qui sont mis en réseaux et qui se sont mis en réseaux pour assurer une aide à la production et à la diffusion des spectacles de danse. On sait que c'est aussi un manque, alors notamment dans le 20<sup>e</sup> on a beaucoup de compagnies qui trouvent peu de salles etc. Donc le fait que ces équipements-là dont certains avec une renommée ce soient mis en réseau est plutôt d'un point de vue positif en tout cas, est un soutien aussi de l'Hôtel de ville. Nous le voyons à titre consultatif au Conseil d'arrondissement parce que nous avons un des lieux dans le 20<sup>e</sup> mais c'est plutôt une orientation pour le coup au Conseil de Paris. Donc je crois qu'il vous reste encore 10 jours avant le Conseil de Paris pour pouvoir l'étudier. Merci.

#### **Mme CALANDRA**

Bien je vous consulte... M. PERIFAN.

#### **M. PERIFAN**

Merci chère collègue. Je précise mes pensées parce que je pense que je n'ai pas été très bien compris ou alors vous n'avez pas répondu. Je ne mets pas en cause du tout en fait l'ensemble des délibérations qui sont dans l'ordre du jour complémentaire et ma remarque vaut pour l'ensemble des projets. Je demande tout simplement s'il était possible, Mme le Maire, d'avoir en fait les projets de délibérations un peu plus tôt pour pouvoir en fait les étudier d'une manière plus approfondie. Merci de bien vouloir répondre à ma demande.

#### **M. GLEIZES**

Je propose de faire un cours d'informatique à M. PERIFAN, un système informatique qui s'appelle ODS qui nous prévient dès que la délibération est mise en ligne et donc il y a certaines délibérations qu'on a depuis un certain temps et en plus comme le Conseil de Paris, des fois on les a aussi par les commissions en aval du Conseil d'arrondissement. Donc là il suffit de faire une recherche par arrondissement et comme ça une semaine avant, même 15 jours avant des fois, on a les délibérations. Voilà donc c'est des points de technique c'est tout, ce n'est pas des points de politique.

**M. PERIFAN**

J'aime beaucoup en fait comment un certain nombre d'élus...

**Mme CALANDRA**

M. PERIFAN, pouvez-vous demander la parole avant de la prendre s'il vous plaît ? Oui M. PERIFAN et après on cesse ces...

**M. PERIFAN**

J'aime beaucoup le ton en fait qui est pris lorsqu'on répond à mes propos sur un ton très professoral. Il est vrai que je ne suis élu que depuis 25 ans à la ville de Paris et donc je dois être complètement nul, c'est certainement le cas. Donc s'il vous plaît, plutôt que donner des leçons on en a suffisamment à la Mairie de Paris en Conseil de Paris, peut-être répondez sur le sujet : non monsieur et chers collègues, nous n'avons pas eu l'ensemble de ces délibérations, il y a une semaine ou 15 jours. Voilà. Et vous le savez aussi, on ne peut pas être présent quand on est Conseiller de Paris dans toutes les commissions. C'est peut-être votre cas et vous êtes un excellent Conseiller de Paris, un très bon élève certainement. Permettez-moi de ne pas pouvoir être présent partout. Je tiens donc compte des documents qui me sont envoyés lorsqu'il y a un ordre du jour complémentaire, il serait bon que nous ayons ces délibérations un peu plus tôt, comme je crois que la loi l'exige.

**Mme CALANDRA**

M. PERIFAN, si je puis me permettre une suggestion, votre groupe compte sûrement quelques chargés de mission attachés qui travaillent à l'Hôtel de ville et notamment suivent les commissions. C'est le cas du mien. Nous avons des personnes dont c'est le travail, le métier, qui suivent les commissions et qui suivent les délibérations. Peut-être serait-il de bonne politique, je ne vous donne pas de leçon, mais de leur demander de vous identifier les délibérations portant sur le 20<sup>e</sup>, ce qui ferait que vous pourriez en amont être prévenu de ce qui touche le 20<sup>e</sup> et donc M. GLEIZES à cet égard a raison de vous indiquer cette voie.

Par ailleurs, les délibérations sont envoyées par l'Hôtel de ville, donc la Mairie du 20<sup>e</sup> ne peut pas grand-chose à ces questions de délai et parfois tardivement pour une simple et bonne raison c'est qu'il y a des examens en commission qui appellent des modifications des délibérations, qui doivent être retravaillées par les services, ensuite il y a des échanges entre groupes politiques, ça s'appelle la démocratie. C'est vrai, parfois je le reconnais moi-même je suis irritée, il m'est même arrivée de retirer de l'ordre du jour des délibérations dont j'avais jugées, j'avais proposées au conseil, qu'on ne les examine pas parce qu'elles sont arrivées trop tardivement. Donc vous voyez, moi-même il m'est arrivé de manifester une certaine mauvaise humeur vis-à-vis de ces retards, pour autant l'explication n'est pas qu'on cherche à nous cacher des choses, elle est tout simplement due à l'exercice de la démocratie parce que les commissions du conseil examinent, je le répète, un certain nombre de délibérations. Et quand les conseillers siégeant dans ces commissions font des réflexions, les groupes en font également, il faut bien que les services les prennent en compte et ça prend un certain temps d'ajustement. Comme vous le savez, notre ville travaille assez intensément. Il y a des centaines et des centaines de délibérations par conseil, et ça prend du temps. Mais effectivement le système ODS permet de suivre en amont le cheminement des délibérations dans ce qu'on appelait autrefois ALPACA qui s'appelle maintenant ODS.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée*

**2014 DAC 1275 : Subvention (16.000 euros) à l'association Art Azoï (20<sup>e</sup>).  
Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.**

**Mme MAQUOI**

Merci Mme la Maire. Anne HIDALGO pendant sa campagne et là dans sa lettre de mission à Bruno JULLIARD a donné clairement la place pour le street art à Paris. Le 20<sup>e</sup> arrondissement fait partie des arrondissements précurseurs dans ce domaine-là. Je pense que vous avez remarqué que ces

dernières années, un certain nombre d'interventions artistiques ont eu lieu sur des murs. Nous avons aujourd'hui 2 murs à programmation : le mur du Square Karcher et le mur du Pavillon Carré de Baudouin. D'ailleurs je vous invite à aller voir le calligraphe Vincent Abadie qui est en train de peindre en ce moment le mur. Et dimanche, décidément quelques activités culturelles de ce week-end, vous pourrez aller avec vos enfants gratter le mur puisqu'il fonctionne avec des principes de latex participatif ou après il faut pouvoir l'enlever. Et vous verrez c'est assez sympa. Je vois au moins que ça détend l'atmosphère et que ça fait rire. Du coup, une association est chargée de la programmation sur ces deux murs qui se renouvellent tous les trois mois pour vous montrer des styles et des pratiques donc différentes du street art et du graffiti. Et aujourd'hui elle reçoit sa première subvention de la ville de Paris d'un montant de 16 000 euros qui permettra de poursuivre cette démarche que nous avons dans le 20<sup>e</sup>, c'est-à-dire à la fois une démarche participative en construction avec les habitants qui permet d'avoir des murs à programmation et des murs pérennes. Je vous invite donc à voter pour.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie, oui M. PASCAL.

#### **M. PASCAL**

Oui juste une petite question pour continuer de détendre l'atmosphère, qu'est-ce que c'est que du latex participatif s'il vous plaît ?

#### **Mme MAQUOI**

En fait quand vous faites de la calligraphie sur un mur, vous peignez et puis vous savez, enfin il y a plusieurs façons, vous pouvez utiliser le pochoir ou vous peignez l'intérieur, et puis vous pouvez ensuite utiliser des matériaux qui vous permettent de ne pas peindre dessus et d'enlever. Et c'est beaucoup plus simple sur un mur, notamment quand vous avez une grande surface. Je ne sais pas si vous voyez le mur du PCB qui a une énorme surface. Vous ne pouvez pas accrocher du papier, vous êtes obligé de trouver un autre matériau. Or celui-là adhère parfaitement quand vous le travaillez et quand vous le travaillez en liquide, c'est toute une technique qu'a Vincent Abadie, de pouvoir être posé et comme ce mur-là vous ne pouvez pas le peindre en moins de 4-5 jours, il reste et du coup après pour découvrir la calligraphie, il faut le gratter. Je ne sais pas si j'ai été assez claire.

#### **Mme CALANDRA**

Si, si parfaitement. Donc je vais vous consulter sur une délibération qui concerne donc l'art dans la Ville, puisque ça c'est de l'art qui est donné à voir gratuitement, je vous le rappelle, aux habitants du 20<sup>e</sup>, et je vous signale que notre territoire commence à être connu internationalement pour la qualité du travail de ses intervenants, de ses graphistes, ses grapheurs. Et cela concourt au fait que nous ayons de plus en plus de visiteurs qui viennent. Ça complète par exemple le travail d'accueil des ateliers d'artistes et un certain nombre de choses que nous faisons, ou le travail du festival Et 20 l'été, et l'idée est d'apporter l'art, qu'on l'aime ou pas d'ailleurs, devant les yeux du public, parce que nous avons souvent des publics qui ne vont pas forcément spontanément aller dans les musées par exemple.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée*

**2014 DLH 1058 : Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2013 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'ilots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé. Mme Hélène VICQ rapporteure.**

#### **M. SOREL**

Merci Mme la Maire. On souhaitait avoir déjà un certain nombre d'informations sur ce type d'opération d'aménagement parce qu'on est assez dubitatif sur les activités, certaines activités en tout cas de la société de requalification des quartiers anciens, parce que en soit c'est très bien de construire la ville sur la ville comme on dit sans raser dès qu'un bâtiment est insalubre. C'est très bien aussi de se

substituer aux acteurs privés quand ils n'ont pas les moyens ou quand ils ne veulent pas eux-mêmes intervenir sur les bâtiments. C'est très bien aussi d'aider des propriétaires privés à rénover leurs immeubles. Le problème c'est que quand on lit la délibération, on apprend qu'il y a effectivement en décembre 2013 sur 577 logements concernés, il y a 94 ménages qui sont non relogeables. Alors, déjà on aimerait savoir ce que deviennent ces ménages non relogeables. Qu'est-ce que ça veut dire exactement ?

Et par ailleurs plus généralement, je crois qu'il y a une critique à faire par rapport à ce type d'opération d'aménagement qui ne date pas d'aujourd'hui, même si c'est un petit peu différent avant mais grosso modo, il y a effectivement une politique de rénovation du bâti ancien, des bâtiments insalubres, qui a consisté certes à rénover le bâti mais qui a malheureusement, dans les quartiers populaires, fait fuir, expulsé de fait les habitants qui occupaient ce logement social de fait. Parce que qu'est ce qui se passe aujourd'hui, c'est que souvent dans les quartiers concernés, les immeubles insalubres où il y a des familles en très grande précarité sont rénovés, ce qui est normal jusque-là. Sauf qu'on se rend compte qu'après la rénovation, ils sont transformés en logement social parfois, pas tout le temps. Mais quand on regarde les catégories de logement social, ce sont souvent des logements sociaux qui ne sont pas accessibles aux familles qui occupaient ces bâtiments. Ce qui fait que ces politiques parfois malheureusement participent à la gentrification des derniers quartiers populaires de Paris, ce qui est évidemment un problème et ce qui nous amène à voter contre. Mais on aimerait quand même avoir des informations sur ces 94 familles qui sont non relogeables. Qu'est-ce que ça veut dire ? Qui sont-ils ? Que deviennent-ils ? Merci.

### **Mme CALANDRA**

Alors M. SOREL. Sur les 94 familles. Juste sur les familles après sur le bâti je vous laisserai la parole. Sur les 94 familles, vous savez qu'il existe quand même une confidentialité des dossiers des familles. Donc moi je n'ai pas accès aux dossiers des 94 familles, je ne peux pas vous dire dans les détails pour quelle raison elles ne sont pas relogeables, ça peut recouper plusieurs types de situations. Ça peut être des situations de revenus, des situations de régularité de présence sur le territoire, ça peut être des situations où il apparaît qu'en fait si vous voulez il y avait suroccupation d'un logement et que les gens qui étaient ensemble ne constituaient pas une famille au sens classique du terme etc. ça peut être sous-sous-location, ça peut être des dizaines de cas. On est habitué à des grandes variétés de cas dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Je rappelle que pour les familles à qui on demande de quitter le logement pour pouvoir le rénover, quand elles sont relogeables, elles sont automatiquement relogées. Elles ont un droit de relogement de suite qui est systématiquement respecté. Et pour les familles non relogeables, la plupart du temps, elles sont traitées par l'ASE quand il y a des enfants et par le 115 quand il n'y en a pas. Donc il n'y a pas de famille qui soit mise à la rue de façon sèche, ça n'existe pas dans ce type de rénovation.

Je rappelle aussi, M. SOREL, que non seulement c'est notre devoir de mettre fin à l'habitat indigne, à l'habitat insalubre vous le savez bien, mais qu'il y a également des questions de sécurité. On a eu des incendies dramatiques dans le 20<sup>e</sup> arrondissement parce qu'il y avait des suroccupations de logements, parce qu'il y avait des bâtiments mal fichus avec un seul escalier pour évacuer des dizaines de famille etc. Il y a des moments, vous le savez, où l'intervention est absolument indispensable. Quant aux catégories de logements qui sont proposés quand c'est du logement social par la suite, je vous rappelle que nous avons expliqué à de nombreuses reprises que le 20<sup>e</sup> arrondissement qui est déjà au-dessus de 30% de logements sociaux ne peut à lui tout seul absorber toutes les difficultés sociales qui se trouvent sur le territoire parisien. Autrement dit, il faut de la mixité des situations sociales et des situations économiques. Et il ne faut pas entasser au même endroit, parce que ça s'est fait dans d'autres villes et on a vu ce que ça donnait, uniquement des familles en grande difficulté sociale. Il faut qu'il y a des mélanges des CSP, ce qui permet non pas forcément une gentrification mais tout simplement de bâtir des villes et de mettre fin à des ghettos sociaux. Il n'est pas sain d'avoir des îlots entiers d'insalubrité avec y habitant des gens extrêmement pauvres et en grande difficulté au même endroit. Or je rappelle que dans cet arrondissement nous avons dans la précédente mandature financé plus de 5 000 logements sociaux et que nous avons logé de nombreuses familles en grande difficulté. Mais nous avons fait en sorte que la répartition sur le territoire soit la plus harmonieuse possible pour notre arrondissement. Mme VICQ.

### **Mme VICQ**

Juste 2, 3 petits compléments à ce que vous avez dit Mme la Maire. Il faut quand même effectivement noter que ces immeuble-là sont la plus part du temps frappés d'insalubrité ou frappés de péril. Donc là

on est forcément, puissance publique, chargés d'intervenir. Il y a un autre aspect que vous n'avez pas forcément souligné c'est le fait qu'il y a également un travail de la SOREQA qui est lié au redressement des copropriétaires en difficulté donc l'aide à ces copropriétés qui n'arrivent pas à fonctionner justement à se mettre en état de fonctionner et de fonctionner seul. C'est un aspect qui est très important dans les copropriétés en difficulté. Et puis enfin un dernier aspect et qui vient de partir de mon esprit et qui va revenir qui était lié... C'est parti, désolée.

### **Mme CALANDRA**

Bon, oui M. GLEIZES, ensuite M. SOREL.

### **M. GLEIZES**

Oui, je ne participerai pas au vote parce que je suis membre du conseil d'administration de la SOREQA, ce qui me permet donc d'apporter quelques éléments d'information. La SOREQA donc est une SEM assez récente qui a prolongé le travail de la SIEMP qui a fait un énorme travail de résorption de l'habitat insalubre sur tout le Nord parisien qui aujourd'hui donc commence à étendre sa tâche à travers la SOREQA sur Montreuil, sur Saint Denis. Et que, par rapport à ce que défend donc le parti du gauche sur l'expropriation des marchands de sommeil, c'est par des outils comme la SOREQA qu'on récupère du logement social de fait, qui n'est pas du fait de la part de ceux qui habitent mais de ceux qui sont propriétaires. Et que de fait de la loi donc sur la loi la préemption sur l'expulsion donc ça oblige donc à faire du logement social. On ne peut pas transformer en autre chose que du logement social. Donc si vraiment il y avait des sociétés sur lesquelles on peut critiquer c'est surtout pas la SOREQA qui fait quand même ce travail-là qui n'a pas été fait donc du temps de TIBERI, du temps de CHIRAC où on a laissé donc se promouvoir tout cet habitat insalubre qui a permis à des gens de s'enrichir. Voilà donc là il y a vraiment un travail donc de récupération pour l'espace public de ces immeubles. Et donc je ne participerai pas à ce vote.

### **M. SOREL**

Juste pour préciser, au cas où vous n'auriez pas compris, évidemment qu'on est pour la rénovation des immeubles insalubres et on est effectivement pour l'expropriation des marchands de sommeil. Ce qu'on critique ce n'est évidemment pas ça. Évidemment la SOREQA ce n'est pas exactement la SIEMP donc en soit effectivement il y a un progrès par rapport à toutes ces politiques qui ont pratiqué une gentrification accélérée dans les quartiers populaires de cette ville. Pour ce qui est par ailleurs de la SOREQA, en fait le 20<sup>e</sup> est relativement peu concerné, donc c'est aussi une question qui sera reposée au conseil de Paris. Mais je pense quand même qu'il faut avoir comme précision le type de logements sociaux qui sont justement construits, qui remplacent les appartements privés et vérifier si les habitants y sont bien maintenus parce que, et je termine dessus, le problème et ça revient à chaque fois quand je vous parle du logement. La question de la mixité sociale dans le 20<sup>e</sup>, elle n'est pas menacée. Le 20<sup>e</sup> n'est pas menacé de devenir un ghetto de pauvres, s'il est menacé de quelque chose c'est de devenir un ghetto de riches. Parce que quand on regarde aujourd'hui les tendances dans l'habitat, au niveau du 20<sup>e</sup>, il n'y a pas de paupérisation de la population. Je suis désolé c'est le contraire. Il y a 10 ans, il y a 15 ans, il y avait beaucoup plus d'ouvriers et d'employés à Belleville, à Ménilmontant et aujourd'hui les gens ont de plus en plus de mal à se loger dans le privé. Donc le problème du logement social, il est censé compenser justement les déficiences du marché privé et c'est par rapport à ça qu'on défend la mixité dans l'arrondissement. Défendre la mixité dans l'arrondissement pour nous, c'est défendre un logement social du vrai logement social, c'est-à-dire pour les gens qui ont en besoin pour 90% des demandeurs qui aujourd'hui sont sur des catégories PLAI et PLUS. Donc voilà, et c'est de ça donc ce n'est pas la peine à chaque fois de revenir et de dire on est contre la mixité sociale. On est pour et c'est pour ça qu'on défend ce qu'on défend aujourd'hui par rapport à la SOREQA et par rapport au logement social de manière générale. Et par ailleurs aux précisions qui ont été apportées par Jérôme GLEIZES, on va s'abstenir, c'est une abstention critique vous l'aurez compris mais on ne votera pas contre. Merci

### **Mme CALANDRA**

Oui, M. SOREL, je ne sais pas d'où vous sortez vos chiffres mais on n'a vraiment pas les mêmes. Alors moi j'ai les chiffres par exemple de la DPVI de la Direction de la Politique de la Ville de Paris qui indique qu'à la porte de Montreuil, il y a un phénomène de paupérisation depuis plusieurs années d'ù

notamment, excusez-moi vous avez constaté les chiffres du chômage depuis une dizaine d'années dans ce pays. Alors vous avez... non mais attendez, je vais parler dans d'autres points du 20<sup>e</sup>. La carte du ministère en charge de la politique de la ville dirigé par Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, la carte des quartiers en politique de la ville concernant le 20<sup>e</sup> arrondissement indique que cette carte va être étendue dans les quartiers de la porte de Bagnolet, étendue dans les quartiers de la porte de Montreuil et donc malheureusement il y a des indicateurs qui disent l'inverse de ce que vous venez de dire. Des indicateurs objectifs de l'INSEE voilà. Alors je rappelle que le 20<sup>e</sup> arrondissement au nom de la solidarité a accueilli des populations extrêmement défavorisées ces 13 dernières années et nous ne le regrettons pas. Alors après, le prix au mètre carré dans le privé ayant augmenté, il est tout à fait évident que les familles vivant dans le privé ont des revenus qui se sont accrus puisqu'un certain nombre de familles sont parties depuis une dizaine d'années vivre en banlieue. Mais c'est ce qui concerne le privé, pas ce qui concerne le logement social.

Et par ailleurs, j'ai du mal à imaginer que vous ne pourriez envisager que nous logions également des enseignants, des policiers, je ne sais pas moi des instituteurs, des infirmières etc. Il convient également de faire tourner la ville donc il faut encore une fois mélanger les populations. Mais je vous encourage vivement à adresser les mêmes interventions aux Maires du 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> arrondissements, voilà 17<sup>e</sup> etc., n'hésitez pas une seconde, qui eux systématiquement font attaquer les permis de construire par des associations de riverains bidons. N'hésitez pas une seconde à leur demander ça. Moi je visitais encore hier du logement pour étudiant dans le 20<sup>e</sup> arrondissement dont le permis de construire n'avait pas été attaqué par les riverains à Belleville, c'était tellement rare à Paris. Donc nous, nos habitants sont solidaires, ils acceptent beaucoup de programmes sociaux maintenant. À un moment donné aussi, je vous rappelle que, quand on livre du logement familial, il faut avoir les places en crèche. On a construit énormément de places en crèche, on ne peut pas les construire ad libitum parce qu'il faut du foncier, il faut construire des écoles, il faut construire des espaces verts et la ville elle n'est pas extensible à l'infini, même si on est pour densifier un peu la zone dense. Mais je ne sais pas pousser les rues pour faire des espaces verts et des écoles. Donc à un moment donné il faut aussi équilibrer dans la ville les populations. Et moi je refuse que mon arrondissement soit un arrondissement, dortoir à quoi il était destiné sous les aires CHIRAC et TIBERI. C'est aussi un arrondissement où il doit y avoir de l'activité économique, de l'emploi, du loisir, la nuit de la culture etc. Donc, monsieur si vous le permettez, j'ai la parole et donc dans le 20<sup>e</sup> des évolutions ont eu lieu, oui, des évolutions ont eu lieu mais comme vous le disiez vous-même tout à l'heure vous êtes au courant qu'il y a une crise économique et des problèmes de chômeurs, et ça ne date pas des 2 ans de ce gouvernement que je sache.

Alors maintenant nous allons voter sur la DHL 1058 portant sur l'approbation des éléments financiers de la concession d'aménagement avec la SOREQA qui est, je le rappelle une société d'économie mixte qui a mené un programme exemplaire de réduction de l'insalubrité de l'habitat indigne à Paris et en Île-de-France.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée*

**2014 DU 1054 : PLU-Avis sur l'engagement d'une procédure de modification. Mme Hélène VICQ rapporteure.**

### **M. GLEIZES**

Le groupe écologiste a décidé de s'abstenir dans tous les conseils d'arrondissement sur cette délibération dans l'attente de savoir ce qui va être déposé au conseil niveau du conseil de Paris, puisque d'autres arrondissements ont déposé des vœux par rapport à ça.

Nous connaissons les obligations légales dues à la mise en œuvre de la loi ALUR qu'il y aura à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 un PLU métropolitain, et donc la nécessité de modification du PLU. Mais ici la question n'est pas que technique, elle est aussi politique. Il n'y a pas eu de concertation pour cette modification ou du moins de connaître les modalités de la concertation qui sera mise en place donc à la rentrée.

Nous savons que le PLU a toujours été un moment de tension entre les écologistes et souvent tous les politiques de tous bords, à propos donc des questions, tout à l'heure on parlait de densification de zones denses, donc on est contre les surdensifications sur la question des tours qui va s'opposer à certains arrondissements. Donc nous connaissons nos désaccords, nous savons que nous allons souvent mener des batailles juridiques qui vont être de plus en plus difficiles avec certains décrets qui

sont en train de sortir et militante contre certains projets. Donc dans l'attente de manière préventive donc, nous allons donc nous abstenir sur cette délibération. Merci.

Ah oui, je voulais rajouter excusez-moi, par rapport au débat qui a eu tout justement sur cette question du logement, notamment sur les questions d'intermédiaires. Il y aura une autre délibération qui va concerner le PLH au conseil de Paris et que parmi les attendus de cette délibération, il y a un sujet qui nous inquiète énormément c'est le fait qu'on s'appuie sur l'ordonnance du 20 janvier 2014 qui a conféré au logement intermédiaire un véritable statut, je lis ce qu'il y a dans les attendus de la délibération, qui a conféré au logement intermédiaire un véritable statut alternatif au logement libre. C'est une bonne chose mais aussi au logement social. Elle sécurise juridiquement la possibilité d'inscrire dans le PLU des discussions spécifiques au logement intermédiaire.

L'ambiguïté qui a sur le risque que le logement intermédiaire se substitue au logement social est un problème sachant que les demandes sont surtout sur le logement social et pas sur le logement intermédiaire actuellement sur Paris. Même si, je suis d'accord qu'il faut du logement intermédiaire, mais pas un substitut sur le logement social en complément et donc ça, ça demande quand même de savoir ce qu'on aura dans le PLH qui va définir donc les différentes répartitions entre différents statuts de logement.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie, alors donc j'ai une demande de parole de M. PERIFAN.

### **M. PERIFAN**

Merci Mme le Maire. D'une part d'abord la procédure retenue est une modification néanmoins qualifiée de générale. La modification du PLU est en effet plus facile à réaliser que la révision de procédure beaucoup plus longue et plus lourde. Cette option vous permet ainsi de limiter la concertation et dès lors de faire passer des mesures retenues avant la mise en place de la métropole du Grand Paris qui aura lieu en 2016 et qui sera compétente en matière de logement et d'aménagement.

D'autre part de votre propre aveu, un des enjeux de la modification du PLU est d'intégrer des dispositions issues de la loi ALUR, loi DUFLOT à laquelle nous étions opposés. En outre, sous la forme, cette modification est un acte contre le Grand Paris. En effet, une mission de pré configuration est vient d'être constituée pour préparer l'émergence de la métropole du Grand Paris, à qui la ville transfèrera sa compétence en matière d'urbanisme à compter de 2016. Modifier le PLU à marche forcée juste avant l'entrée en vigueur de la MGP c'est nier à la nécessité d'agir à l'échelle du Grand Paris. Pour ces différentes raisons, nous voterons donc contre la modification du PLU. Je vous remercie.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie, je donne la parole à Mme SIMONNET.

### **Mme SIMONNET**

Oui, Mme la Maire, mes chers collègues, comme le disait Jérôme GLEIZES tout à l'heure, cette délibération, elle nous pose aussi à nous un souci au niveau de la méthode. Alors d'abord un premier point sur lequel on ne se retrouvera à mon avis pas. Nous, nous ne voyons pas l'arrivée de la Métropole du Grand Paris avec l'enthousiasme d'autres car nous estimons que ce transfert de compétence sur la planification urbaine de la commune à la Métropole du Grand Paris et bien va avoir pour conséquences d'éloigner plus encore les citoyens de leurs représentants élus et nous n'avons aucun élément nous permettant de croire que la Métropole du Grand Paris permettra un plus grand contrôle démocratique des citoyens sur les politiques menées en leur nom, bien au contraire. Et sur cette question démocratique, la méthode qui va amener à la modification du PLU et bien elle est très floue, quelles sont les modalités précises de la concertation des habitants pour pouvoir participer à ce PLU et nous pensons qu'en plus dans le temps très court qui est imparti à mon avis l'implication citoyenne va être plus que symbolique.

Ensuite autre problème, nous craignons que l'étape nécessaire où il faudrait aller vite avant justement ce transfert de compétence ne puisse être l'occasion où certains pourraient justement remettre en cause les questions de hauteur même si pour l'instant la délibération sur cet élément-là dit vouloir

respecter ce qui est en l'état. Moi je rappelle comme le disais Jérôme GLEIZES que on ne peut pas à la fois adopter un plan climat qui rappelle que quand on dépasse un certain nombre de... quand on dépasse une certaine hauteur, nous sommes face à des bâtiments énergivores donc qui sont totalement anti-écologiques et qui étaient en plus d'un point de vue de l'organisation sociale et de la vie sociale et bien provoquent des dégradations de la qualité de vie et dans le 20<sup>e</sup>, nous le savons pour connaître le résultat sur certains quartiers, notamment je pense à Saint Blaise.

Troisième aspect, la délibération aborde, mais pas suffisamment, l'enjeu de la mixité d'activités dans chaque bassin de vie. D'ailleurs on ne parle pas de ce terme de bassin de vie qui pour nous est important et que l'aménagement du PLU, si enfin le PLU s'il doit être révisé il doit permettre de réduire les distances domicile-travail et de contribuer à faire en sorte que dans chaque bassin de vie il y ait bien une mixité d'activités entre le logement, l'emploi, les services publics, les espaces verts, l'ensemble de ces activités-là. Et qu'il faut prendre conscience que dans la Région Île-de-France et bien, Paris est une zone déficitaire en logements et non pas en emplois, et que de vouloir absolument comme c'est réaffirmé dans ce texte-là, défendre l'attractivité du territoire en développant plus encore l'emploi quand on sait que c'est plutôt le 93 et la Seine-et-Marne qui sont déficitaires en emploi et Paris qui est déficitaire en logement et en logement social et bien c'est aggraver non seulement les mises en concurrence de territoire mais aussi aggraver l'augmentation des distances domicile-travail.

Pour finir encore sur la question du logement et qui rejoint le débat que nous avons eu tout à l'heure mais qui va permettre aussi d'être réabordé dans le débat que nous aurons j'espère sur la question des quartiers politiques de la ville. Évidemment, nous avons sur Paris des endroits, des îlots, des micro-quartiers où il y a une concentration de difficultés sociales et de population pour laquelle leur niveau de vie se dégrade fortement avec la crise mais globalement sur Paris, nous sommes face à une gentrification qui va de l'Ouest vers l'Est et, y compris donc du centre vers la périphérie et on sait pertinemment que cette gentrification, le voit par l'évolution de la spéculation immobilière, et bien n'épargne pas le 20<sup>e</sup>. Or, ce PLU en réaffirmant l'enjeu du développement du logement intermédiaire, et notamment avec la possibilité d'une alternative au logement social et bien nous ne souhaitons pas que là où il n'y aurait pas d'ores et déjà dans les quartiers où il n'y aurait pas d'ores et déjà 30 % de logements sociaux et bien on se retrouve avec une politique qui favorise du logement intermédiaire au détriment du logement social.

Pour toutes ces raisons, nous ne nous retrouvons pas dans cette délibération et je sais bien que le débat va se poursuivre au Conseil de Paris et pas que par la suite bien évidemment, mais c'est un sujet crucial extrêmement important, extrêmement politique et nous ne pouvons que regretter qu'il soit abordé ainsi à la va-vite.

#### **Mme CALANDRA**

Mme RIVIER et puis s'il n'y a plus personne Mme VICQ et enfin je dirai un petit mot.

#### **Mme RIVIER**

Juste pour préciser un petit point sur la position de notre groupe écologiste sur l'abstention, il y a bien sûr des points positifs dans cette délibération et notamment l'intégration d'un certain nombre de possibilités en termes d'environnement, comme par exemple les avancées en matière de végétalisation, mais nous restons comme l'a expliqué Jérôme sur le problème de l'absence totale de concertation. Et pour préciser le point sur les logements sociaux, ça c'est un gros point d'achoppement en ce qui nous concerne, le ratio de répartition de la précédente mandature entre les différents types de logements sociaux est reconduit alors que nous sommes pour l'augmentation des logements destinés aux personnes dont les ressources sont les moins importantes et sur lesquelles les files d'attente sont de plusieurs années, voire de dizaine d'années. Vous savez bien qu'il y a des personnes avec de très faibles revenus qui peuvent habiter dans 30 m<sup>2</sup> avec un couple et quatre enfants. Et on les déclare prioritaires loi DALO et ils sont toujours en attente pour certains depuis 10 ans. Donc il nous semble urgent de modifier cette répartition, sans quoi la situation ne risque pas de s'améliorer. Merci.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Mme VICQ.

### **Mme VICQ**

Oui, donc comme le précise le rapport dans son introduction, il s'agit d'une modification et pas d'une révision. Pourquoi c'est une modification ? Parce que l'économie générale du document reste la même et qu'on ne touche pas au PADD. C'est-à-dire qu'aujourd'hui finalement, les ambitions du PLU approuvé restent identiques et on vient travailler sur des outils règlementaires complémentaires pour mettre en œuvre le projet qui a été porté pendant la campagne d'une part, et également la prise en compte des évolutions règlementaires et des documents de planification auxquels le PLU doit se référer. Donc c'est un élément qui est quand même important à rappeler en introduction. Le rapport vous l'avez vu, il est organisé en grandes thématiques. Sur la question du logement, l'objectif c'est quand même bien rappelé : la construction des 10 000 logements et les 30 % des logements sociaux conformément également au SDRIF qui a été approuvé en décembre dernier donc ça le rapport le stipule bien.

Sur la question de la protection de l'environnement, on est là dans la continuité des lois Grenelle avec la traduction règlementaire de, à la fois les questions de nature en ville et les questions de performance énergétique qui sont à inscrire clairement dans des outils règlementaires pour être mis en œuvre. On a un volet sur la mobilité de la logistique où là on travaille, enfin il est proposé de travailler sur les questions de stationnement conformément là encore au SDRIF et au PDU qui va donc dans le sens de ce document de planification avec lequel il faut être en compatibilité également sur les questions de logistique urbaine, un rapport au PDU.

Sur les questions d'accès à l'emploi, il est évoqué la question du rééquilibrage Est-Ouest et le nettoyage des questions de voirie, de linéaire de voirie réservé pour commerce et artisanat avec rappeler évidemment l'enjeu de maintenir des activités et des commerces le long des rues qui présentent ces polarités, ces centralités-là. Et puis enfin, les opérations d'aménagement de Paris qui ont avancé depuis la dernière modification, qui doivent du coup aujourd'hui être mises en œuvre et pour lesquelles il y a des évolutions règlementaires à apporter pour permettre cette mise en œuvre-là, on les connaît, c'est Paris Nord-Est et autres grandes ZAC qu'on connaît sur le territoire parisien.

Effectivement, sur les questions de concertation, il est évoqué une concertation qui démarre à la rentrée et qui devrait s'achever en décembre et il est rappelé là-dessus l'enjeu d'un timing serré lié à la loi relative à la métropole du Grand Paris qui est censée s'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il semble important que les projets parisiens tels qu'ils ont été travaillés par l'ensemble porté dans le cadre de la campagne puissent être réellement inscrits dans le document qui représente règlementairement ces enjeux-là pour la construction de Paris. On vous invite à voter ce texte. Si je peux juste pour ne pas à faire des prises de parole dans un sens et dans l'autre parler au nom du groupe communiste sur le sujet. Nous, on est effectivement conscients de l'enjeu de cette modification du PLU pour répondre aux évolutions législatives que j'évoquai règlementaires et mettre en œuvre le projet parisien, notamment en ce qui concerne la construction des logements sociaux et la prise en compte des enjeux d'écologie urbaine. On va donc voter ce projet de délibération tout en restant attentifs pour apporter certains enrichissements au niveau du Conseil de Paris qui porteront vraisemblablement sur la question de la création des équipements publics nécessaires aux Parisiens sur la question des liens avec les territoires voisins sur les questions des mixités d'usage des espaces publics et de mixité habitat-activité et enfin sur les questions de transport logistique et de stationnement où on pourrait apporter quelques petits compléments.

### **Mme CALANDRA**

Mme VICQ ayant été assez limpide, je ne vais pas renchérir, je pense que c'était très complet. Je voulais juste seulement juste dire une chose sur la concertation. Je rappelle que nous avons eu un débat concertation, cette fois sur une révision du PLU entre 2002 et 2003 mais l'ensemble de ces débats et concertations avaient pris tout au plus 6 mois pour tous les arrondissements. Ça avait été d'ailleurs un débat, à l'époque je crois que c'était Fabienne GIBOUDEAUX qui s'en occupait et ça avait été extrêmement prolifique dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Je rappelle que notre arrondissement a un comité local de l'urbanisme qui fonctionne très bien que nous avons des conseils de quartier extrêmement actifs que nous avons mené des ateliers d'urbanisme déconcentrés sur le terrain dans différents quartiers du 20<sup>e</sup> avec notamment l'appui du CAUE et notamment les GPRU. Bref, nous avons une pratique, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, assez ancienne de ces débats et de ces concertations. On n'a pas du tout l'intention d'y mettre fin, bien au contraire. Donc nous allons profiter de ce travail de modification du PLU qui est un travail extrêmement démocratique puisque comme l'a très bien expliqué Mme VICQ, il s'agit de mettre en adéquation le PLU sans le remettre fondamentalement en cause sur ses bases avec des orientations politiques qui ont été prises durant

la campagne et de l'affiner de façon à dégager des outils pour mettre en œuvre la politique qui a été approuvée par les Parisiens. Donc bien sûr dans le 20<sup>e</sup> comme à notre habitude, nous aurons des débats enflammés avec nos habitants, nos conseils de quartier, nos associations, nos associations de riverains, de défense, d'environnement, etc. je ne doute pas une seconde qu'ils sauront nous trouver pour donner leur avis et d'ailleurs on fera en sorte qu'ils nous trouvent. En tout cas, Mme VICQ animera le comité local d'urbanisme avec Jacques BAUDRIER bien sûr, enfin Jacques, il est maintenant je me le suis fait voler par la Maire de Paris donc il viendra quand il aura le temps mais enfin je compte sur lui pour nous donner quand même un coup de main et puis avec Mme De MASSOL sur la partie démocratie locale et participative. Et puis tous les élus présents parce que chacun dans vos compétences et délégation, vous avez des choses à dire et à apporter évidemment : la question des transports, la question des programmations Petite enfance, etc. Vous avez des choses, le scolaire, vous avez tous des choses à dire et à apporter sur vos sujets. Alors écoutez si on peut considérer, non pas que ce débat est clos parce qu'il va se poursuivre au Conseil de Paris, mais en tout cas que nous avons exprimé nos points de vue divers, je vous consulte.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée*

**2014 DASCO 1063 : Caisse des écoles (20<sup>e</sup>)-Subvention (7 313 415 euros) pour la restauration scolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.**

**Mme GUHL**

Oui, Mme la Maire, chers collègues, permettez-moi à partir de cette délibération de saluer l'action de notre arrondissement et de sa caisse des écoles à plusieurs égards.

Tout d'abord, dans le 20<sup>e</sup>, le prix de revient réel des repas dans nos cantines est relativement bas, ce qui nous permet d'éviter le dispositif de convergence et qui prouve la bonne gestion de notre établissement. J'adresse donc mes félicitations à ceux qui ont permis cette situation confortable, ce qui n'est pas le cas de toutes les caisses des écoles. Ensuite, j'aimerais saluer tout particulièrement en ce moment, la politique de restauration scolaire qui est menée par notre ville et notre arrondissement. Vous savez qu'en cette période de crise, de plus en plus de cantines ferment leurs portes aux enfants de chômeurs ou suppriment les aides allouées aux plus précaires. Ça a été le cas par exemple d'une mairie FN de Pontet qui montre ainsi son vrai visage. L'accès à une alimentation saine est, pour toutes et tous, une question de justice sociale et de justice également sanitaire. Nous devons être fiers de nos réalisations pour garantir une alimentation saine et les écologistes seront toujours aux côtés de celles et ceux qui mènent ce combat. Vous nous avez vus dans la lutte contre les OGM, vous nous connaissez dans le combat contre les pesticides, vous nous avez vus dans le combat contre les conservateurs, nous continuerons à mener un combat pour une alimentation saine.

Je me permets simplement maintenant de venir à la qualité de l'alimentation dans nos cantines et vous donnez quelques éléments. Le plan climat de Paris en 2007 fixait comme objectif dans son plan d'alimentation durable un objectif de 30 % d'alimentation bio et durable dans les cantines. En 2012, notre arrondissement atteignait 23 %. 23 %, ce résultat et somme toute respectable un nombre d'arrondissement important est en-dessous de cette moyenne mais pour autant certains se situent au-dessus, le 18<sup>e</sup> par exemple a déjà atteint une part de bio et durable de presque 50 %. Nous devons donc amplifier cet effort dans le cadre de l'objectif fixé dans la nouvelle mandature afin d'atteindre 50 % d'alimentation bio dans les cantines d'ici 2020. Le précédent Conseil de Paris a effectivement décidé d'étendre cet objectif aux établissements publics de la petite enfance avec un objectif de 50 % pour une alimentation bio et durable alors qu'aujourd'hui on est à 37 %.

Et enfin, je me permets juste un petit mot sur l'alimentation et sur la question de la caisse des écoles dans notre arrondissement. Je voulais juste dire qu'à Paris et pour Paris, il existe actuellement un plan contre le gaspillage alimentaire et j'en ai la charge au sein du Conseil de Paris et de l'exécutif, nous aurons donc la possibilité d'en parler. Je voudrais donner quelques chiffres. Donc vous savez que la restauration à Paris, la restauration collective représente 30 millions de repas par an et que sur 30 millions, la part de la nourriture qui est gaspillée, mais qui est gaspillée au quotidien et je dirais assez « naturellement » parce qu'on ne finit pas ses assiettes parce que les repas sont prévus entre grand nombre etc. représente 37 % de ces 30 millions de repas.

Dans le même temps, les restos du cœur ont augmenté le nombre de repas servis de 27 % entre 2007 et 2012. Il s'agit là d'une question éthique dont nous devons nous emparer. Je sais qu'un travail est actuellement en cours dans notre arrondissement sur la question du gaspillage et des bio-déchets et j'aimerais qu'on puisse en parler dans un prochain Conseil d'arrondissement afin que les citoyens

et les citoyennes du 20<sup>e</sup> puissent en être informés et sachent que notre arrondissement se mobilise et travaille contre le gaspillage alimentaire. Merci.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Donc j'ai une demande de M. PERIFAN. Ah c'est Mme RAME. Excusez-moi mais je suis navrée, je suis fatiguée.

**Mme RAME**

Donc j'ai participé à la présentation et vote du compte administratif de la caisse des écoles de l'année 2013 et comme vient de le dire Mme GUHL, on ne peut qu'approuver et que se féliciter du travail réalisé, c'est un travail de qualité et nous sommes globalement satisfaits de ce qui a été produit. Nous voterons pour bien sûr.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Parlez plus près de votre micro parce qu'on ne vous entend pas très bien. Alors Mme AEBISCHER s'il vous plaît.

**Mme AEBISCHER**

Oui, bonsoir chers collègues. Donc sur cette délibération, effectivement nous n'avons pas de désaccord sur le principe même de cette subvention et je crois que nous partageons les préoccupations soulignées par Antoinette GUHL d'une recherche d'une alimentation saine, bio et durable et que nous appuierons et encouragerons les efforts en ce sens, évidemment. Mais je voulais profiter donc que le sujet de la caisse des écoles était posé dans notre conseil d'arrondissement pour poser une question et soulever un sujet sur lequel nous avons été saisis en tant qu'élus et peut-être d'autres élus de cet arrondissement aussi, au sujet du partage de matériel et de l'interdiction faite par la caisse des écoles au directeur d'école et aux personnes d'utiliser les équipements des cuisines pour les festivités de fin d'année avec des personnels qui sont extrêmement déçus de cette absence de souplesse et de ces règles trop strictes qui rappellent immédiatement la responsabilité civile et pénale de la présidente de la caisse des écoles qui, si elle n'est pas à nier, remet complètement en cause tout le travail d'ouverture des écoles vers les quartiers et vers les familles, notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année qui sont des moments extrêmement importants pour cette ouverture de l'école et pour tisser du lien avec les familles.

Alors je sais bien que ces questions sont aussi évoquées au Conseil d'administration de la caisse des écoles donc malheureusement je n'ai pas pu y siéger les deux dernières fois. Est-ce que vous avez peut-être des réponses à nous donner sur ces sujets ?

**Mme CALANDRA**

Mme RIVIER a demandé la parole.

**Mme RIVIER**

Oui, merci. Très brièvement, comme ma collègue m'a demandé ce que signifiait une alimentation durable et que je pense que du coup ce n'est peut-être pas clair pour tout le monde, je voulais préciser qu'il s'agit de circuit court. Donc en tout cas, ça fait partie de ce qu'on appelle une alimentation durable, c'est le circuit court, c'est-à-dire de favoriser un approvisionnement auprès de petits producteurs aussi locaux que possible. Donc évidemment à Paris, ça va être difficile à trouver mais en Île-de-France c'est possible et c'est aussi un moyen de favoriser une agriculture de proximité. C'est aussi un moyen de favoriser des emplois locaux qui ne sont pas délocalisables. Merci.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée*

**2014 DEVE 1031 : Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Société de Distribution de Chaleur de Bagnolet (SDCB), 9/15, rue des Roses à Bagnolet (93).  
Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.**

**M. PASCAL**

Oui, merci Mme la Maire. Au regard des éléments qui nous ont été communiqués pour ce projet de délibération, nous sommes enclins à rendre un avis plutôt favorable puisqu'il s'agit en effet de moderniser une chaufferie en remplaçant des combustibles polluant, fioul lourd et charbon par biomasse et gaz, donc tout ceci me paraît de bonne politique. Juste quand même quelques interrogations, même si je sais que ça concerne la commune de Bagnolet, nous aurions été preneurs d'indication concernant l'usage qui est fait de cette eau chaude, enfin quels sont les bâtiments alimentés et quelle est la population couverte par cette chaufferie ? À la lecture attentive de l'exposé des motifs c'est aussi comme deux questions d'ordre sanitaire qui se posent. Il est dit dans l'exposé des motifs que l'installation a été mise en demeure par arrêté préfectoral de cesser son activité en raison du non-respect de valeurs limites de rejet atmosphérique. Donc c'est une phrase potentiellement un peu inquiétante. Est-ce que vous avez des éléments concrets sur ce non-respect des seuils de rejet dans l'atmosphère éventuellement j'imagine qu'il n'y a pas eu de cataclysme sanitaire mais est-ce qu'il y a des éléments éventuellement sur les conséquences pour la population du 20<sup>e</sup> ?

Un autre point, peut-être plus d'actualité puisque là c'est ce qui a précédé la décision du Préfet de suspendre l'activité de la chaufferie. Un élément donc plus d'actualités, les services techniques donc nous donnent un certain nombre d'informations qui tendent à dire que le projet est satisfaisant. Une question toutefois, l'exposé des motifs nous dit qu'il y a une demande de dérogation concernant le dépassement des valeurs seuils des émissions d'ammoniac. Alors l'ammoniac, on sait tous que c'est une substance pas très sympathique. Est-ce que vous avez des éléments d'information à nous donner sur ces seuils de dépassement et à nous donner à nous et à la population évidemment.

Et puis dernier point, il est précisé au début de l'exposé des motifs qu'une enquête publique a été lancée par le Préfet et qu'elle est encore en cours, qu'elle censée se terminer le 30 juin prochain juste en termes de méthode alors j'imagine qu'il y a des délais pour que la chaufferie fonctionne assez rapidement et que les décisions doivent être prises le plus tôt possible, mais juste en termes de méthode, il aurait peut-être été intéressant qu'on ait le résultat de cette enquête avant que l'on sollicite notre avis. Sous réserve des informations que vous pourrez nous donner, nous allons cependant voter en faveur de ce projet de délibération. Je vous remercie.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Mme CARIME-JALIME.

**Mme CARIME-JALIME**

Alors bonsoir. Bonsoir Mme la Maire. Bonsoir tout le monde.

Oui, donc alors j'ai entendu toutes vos remarques mais d'abord donc je vais parler un petit peu du projet, donc de la délibération.

Donc en fait, donc pour tout le monde, il s'agit donc de la modernisation de la chaufferie d'une unité de production d'eau surchauffée auparavant à l'aide de fioul et de charbon, donc très polluant, impactant fortement l'environnement. Donc ce mix énergétique est remplacé maintenant donc par du gaz et de la biomasse. Donc logiquement, quand on regarde un tel projet, on se dit qu'il est plutôt favorable à l'environnement et on se dit que surtout du point de vue du réchauffement climatique puisque ça diminue fortement les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, toutes vos remarques convergent dans le fait que nous ne connaissons pas encore actuellement l'impact réel de la combustion de bois. C'est-à-dire que bon dans la délibération, ils en parlent un petit peu. Bon, tout le monde, enfin j'imagine que tout le monde sait que les principales sources de particules fines sont la combustion de biomasse, les transports et l'industrie ont un effet négatif sur la santé. Cependant, dans ce projet, quand on regarde bien il y a donc des mesures de précaution qui ont prises et notamment je pense que la demande de dérogation concernant l'ammoniac est faite dans le sens-là. Si vous voulez, je pense que là il va y avoir un réel contrôle en termes d'impact mais encore une fois

pour répondre à vos questions, puisqu'il s'agit là d'une première, nous n'avons pas encore des chiffres exacts concernant l'impact en termes d'émission de particules fines.

Donc puisque nous écologistes, enfin nous sommes très sensibles à cette délibération puisqu'en matière de transition énergétique, c'est une avancée quand même, c'est une avancée. Cependant, pour être parfait il aurait peut-être fallu une chaufferie toute au gaz.

### **Mme CALANDRA**

Alors c'est vrai mais en même temps, il s'agit d'utiliser des ressources locales et il y a quand même une division par trois à quatre des émissions polluantes. De toute façon, on sait très bien que dans l'avenir la diminution de la pollution en général puisqu'il n'y a pas que les particules fines, se fera par la complémentarité des systèmes, c'est-à-dire par la multiplication des propositions puisqu'il n'y a pas, à ce jour en tout cas, un système énergétique unique parfaitement satisfaisant. Je rappelle que dépendre du gaz, ça a aussi d'autres implications, notamment géopolitiques pas toujours totalement sympathiques et donc c'est toujours multifactoriel. Mais l'idée est effectivement d'aller vers des améliorations à tout niveau. Par exemple, pour le 20<sup>e</sup> arrondissement, nous avons accepté des travaux extrêmement pénalisant dans nos rues de la CPCU qui nous a fait sauter un coup d'eau potable rue Haxo il y a une semaine, vendredi dernier, j'ai dû me transporter sur les lieux et on a dû évacuer 35 personnes. Néanmoins ce genre d'inconvénient fait qu'à terme la CPCU chauffera des hôpitaux, des institutions mais aussi des logements, etc. de plus en plus nombreux alors parce qu'elle aura des tuyaux qui passeront, qui ne passaient pas dans le 20<sup>e</sup> et qui maintenant vont passer. Alors ce sont d'énormes investissements, c'est beaucoup de travaux, ce sont beaucoup de difficultés, d'inconvénients pour les riverains à terme. Ce sont néanmoins des alternatives aux énergies fossiles extrêmement intéressantes. Mais toute énergie a ses inconvénients. Ça peut être le vieillissement des réseaux de transport par exemple pour la CPCU quand vous avez une canalisation qui casse avec de la vapeur d'eau extrêmement chaude, ça peut avoir des incidences très graves, enfin bon il y a toujours des difficultés, on s'en doute bien mais nous allons dans le sens d'une amélioration collective. Alors s'il n'y a pas d'autre, oui allez-y M. PASCAL.

### **M. PASCAL**

Excusez-moi, merci des précisions qui viennent d'être apportées mais juste sur les questions très concrètes que je posais, donc on n'a pas d'éléments précis sur les dépassements d'ammoniac enfin de seuil d'ammoniac possible à venir ? Enfin on n'a pas d'éléments là-dessus ?

### **Mme CARIME-JALIME**

Non pas pour l'instant. Pour l'instant, si vous voulez c'est une innovation donc on aura les réponses par la suite au fur et à mesure que le projet va se mettre en place. Donc il y a l'agence d'écologie urbaine qui elle-même a étudié en fait, vous voyez un petit peu les différents impacts sur l'air, sur l'eau, etc. donc c'est une agence qui comprend plusieurs experts et qui au fur et à mesure, progressivement nous apportera des éléments sur cette étude précisément.

### **M. PASCAL**

Et dernier point, merci, sur la méthode donc par rapport à l'enquête publique qui a été lancée par le Préfet, est-ce que vous avez des éléments de réponse sur le fait qu'on se prononce avant que les résultats de l'enquête soient connus ?

### **Mme CALANDRA**

Alors mais nous, on peut exprimer un choix politique, on peut exprimer un choix de stratégie, un choix politique pardon. Ah oui M. MARTIN, excusez-moi, je...

### **M. MARTIN**

Non, juste une petite précision par rapport à l'ammoniac comme il est indiqué dans la délibération, en fait, l'ammoniac est utilisé justement comme un dépolluant et donc c'est pour permettre une

dépollution aux particules liée à la combustion du bois premier élément et il y a la combustion du bois et pour réduire aussi les oxydes d'azote.

Bon deuxième élément concernant le calendrier si vous voulez, ici nous donnons un avis consultatif dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, la délibération sera au Conseil de Paris le 07 juillet donc l'enquête publique sera effectivement terminée. Je veux juste dire que sur ces installations classées pour l'environnement, nous sommes toujours dans des délais extrêmement contraints pour pouvoir donner des avis et il faut toujours saluer le travail de la direction des espaces verts et de l'environnement quand elle peut nous donner des délibérations de façon à ce que nous puissions nous prononcer. Souvent, ces avis étant des avis facultatifs qui arrivent au Préfet et qu'il en tient compte ou pas, souvent nous ne sommes même pas consultés. Donc voilà, la question des délais est importante mais pour le coup, ça nous a permis d'avoir une discussion intéressante. J'ajoute simplement pour clore cette discussion que bien évidemment quand on parlait de gaz, nous avions en tête du gaz produit par méthanisation et donc un gaz renouvelable et non un gaz fossile.

### **Mme CALANDRA**

Non mais je ne parlais pas du gaz en l'occurrence dans ce cas-là, je parlais des multiples sources énergétiques. Le gaz peut être dans d'autres cas, même si c'est une énergie fossile elle est quand même moins problématique que le pétrole ou le fioul mais elle implique d'autres types de dépenses. Mais ça peut être du gaz par biomasse du gaz par... on a un trapil dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, ça peut être du photovoltaïque, etc. ça peut être de l'éolien enfin en ville l'éolien pour l'instant n'a pas vraiment fait ses preuves. Bref, ce que je veux dire par là c'est qu'on est au stade de la multiplication des sources énergétiques pour plusieurs raisons, pour ne pas dépendre aussi stratégiquement je le rappelle c'est quand même une considération d'uniquement une source et aussi pour limiter les sources de pollution les plus graves. Mais chaque énergie a ses inconvénients, il n'y a pas d'énergie parfaite, chaque énergie a ses inconvénients. Il y a les éoliennes, il y a des gens qui considèrent qu'elles constituent une pollution visuelle ou sonore. Il y a le gaz, alors selon le type de gaz, le gaz biomasse est intéressant mais il a aussi des inconvénients, le gaz de ville, en a d'autres. Bref, je ne rentrerai pas dans le détail mais ce que je veux dire par là c'est qu'il faut se garder des engouements comme il faut se garder des détestations a priori aussi. Et il faut aussi franchir des étapes, ne serait-ce que pour voir comment cela fonctionne. L'objectif étant, je rappelle qu'on s'est fixé des objectifs communs pendant le vote enfin du fait de vote des Parisiens étant de travailler aussi sur des économies circulaires, c'est-à-dire d'avoir des circuits de productions énergétiques ou de transports énergétiques les plus courts possibles parce que transporter l'énergie consomme de l'énergie également.

Pour toutes ces raisons, nous essayons d'aller dans le bon sens. Alors là, il y a un choix, il y en a d'autres encore une fois la CPCU c'est un autre type de choix, les puits je ne sais jamais s'ils sont canadiens ou les puits canadiens, c'est encore un troisième type. Il y a aussi des raisons économiques, les factures d'énergie sont arrivées chez les habitants du secteur Fréquel-Fontarabie et ils soutiennent avec enthousiasme les bâtiments passifs puisqu'ils ont des factures extraordinairement faibles de charge de chauffage, de charge énergétique. Donc la raison économique est également, enfin le critère économique était également un critère.

Alors, pour finir M. MARTIN l'a très bien dit mais je finis ma phrase, nous sommes consultés, nous pouvons donner notre avis, un avis politique. Évidemment, le Préfet lui va prendre l'avis des habitants comme dans toute bonne enquête publique et ces avis sont complémentaires les uns des autres mais c'est vrai qu'on n'a pas toujours le temps de s'exprimer sur ces sujets.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée*

**2014 DFPE 1122 : Subvention (110.246 euros) et avenant n°1 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants (20<sup>e</sup>) pour la crèche collective Gan Yossef (20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

**2014 DFPE 1123 : Subvention (401.246 euros) et avenant n°1 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants (20<sup>e</sup>) pour la crèche familiale Gan Yossef (20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

**2014 DFPE 1215 : Subvention (204.511 euros) et avenant N° 1 avec l'association Gan Menahem (18<sup>e</sup>) pour sa crèche collective Heikal Menahem (20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

### **Mme SIMONNET**

Oui Mme la Maire, je ferai une seule intervention mais elle est valable pour les trois délibérations car comme vous vous en doutez, il s'agit toujours de l'expression de notre part d'une opposition au financement public de crèches confessionnelles. Donc pour les nouveaux conseillers, il est vrai que suite à des contestations de ce financement par des fonds publics de crèches confessionnelles, par la suite la ville de Paris avait instauré une convention pour essayer de modifier les pratiques de certaines crèches et il faut savoir que certaines refusaient absolument et catégoriquement de participer par exemple aux commissions d'attribution de places en crèche. Certaines avaient une pratique de recrutement dans les crèches uniquement communautaires ou confessionnelles et aussi certaines se refusent à des horaires d'ouverture 5 jours sur 7 comme les crèches municipales, certaines d'ailleurs n'hésitaient pas à rendre ostensibles et visibles des signes religieux et également dans la pratique des adultes à être totalement dans la confusion du cultuel.

Je sais que par le biais de démarche volontariste en direction de ces conventions et en direction de ces crèches pour qu'elles respectent notamment la laïcité, certaines évolutions ont eu lieu. Pour autant, nous continuons à nous opposer et à voter contre le financement public de crèches confessionnelles parce que précisément il y a néanmoins une chose qui ne change pas, c'est le statut des associations et le caractère clairement confessionnel de ces structures-là et que le chemin vers la laïcité doit être total et sinon ne doit pas bénéficier de financement public. Et donc il est important pour nous que les financements de la ville permettent le financement soit de crèches municipales donc publiques, soit de crèches associatives dont les associations soient totalement laïques et dont le respect de la laïcité se fasse de manière totale et globale.

Donc nous continuons à nous opposer à ces financements publics de crèches confessionnelles. Nous souhaiterions néanmoins savoir s'il y a des précisions sur l'évolution de ces crèches car je rappelle que notre arrondissement avaient permis d'arrêter de suspendre le financement d'une crèche qui avait un fonctionnement particulièrement quasi-, je n'ai pas le terme mais vraiment n'approche extrêmement obscurantiste, voilà. Je vous remercie.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. M. BLANDIN.

### **M. BLANDIN**

Oui, Mme la Maire, mes chers collègues. Bon, c'est sans surprise quand même que vous comprendrez que je ne voterai pas cette subvention aux crèches confessionnelles proposée à ce conseil d'arrondissement. Les radicaux de gauche comme d'habitude sont attachés à une laïcité exigeante et ambitieuse. Et nous ne considérons pas ces crèches confessionnelles comme des lieux favorisant le libre-échange, le vivre ensemble, le lien entre les habitants du 20<sup>e</sup>. La pluralité des populations de notre arrondissement est selon moi, à valoriser et non à cloisonner. C'est là une position de principe pour ma formation politique. Je sais que la ville de Paris a fait des efforts sous la dernière mandature pour accentuer le contrôle de ces établissements confessionnels et les contraintes, notamment financières. Voilà pourquoi je m'abstiendrai sur l'ensemble des délibérations relatives aux crèches confessionnelles.

## **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Mme PRIMET.

## **Mme PRIMET**

Alors, bon je vais d'abord donc je vais faire un exercice un peu schizophrène, c'est-à-dire que je vais faire la présentation de Karine DUCHAUCHOI et ensuite donner la position du groupe communiste.

En ce qui concerne les subventions de la halte-garderie de la Fondation Casip Cojasor, et donc puisque Mme SIMONNET nous demandait les choses qui avaient été faites, de l'association de Gan Yossef et de Gan Menahem ainsi que l'association des Cités du Secours Catholique. Donc pour rappel, ces crèches subventionnées s'engagent par convention à accepter les enfants de toutes confessions, à n'accepter que des enfants parisiens, à ouvrir du lundi matin au vendredi soir, à participer à la commission d'attribution des places en crèche à la Mairie. Dans le passé, certaines crèches concernées par ces subventions n'ont pas été des exemples pour les respects des règles de laïcité puisque certaines de ces structures étaient fermées le vendredi et ne participaient aux commissions d'attribution. Depuis un an, des progrès très importants ont été réalisés en termes de respect de la convention. Aujourd'hui, toutes les crèches de notre arrondissement respectent ces règles, ouvrent tous les jours, participent à la commission et mettent des places à disposition. Un réel effort a été fait et il existe une bonne coopération avec ces associations. En février 2014, une visite a été effectuée avec Ariane CALVO dans les locaux de la crèche Gan Menahem et le changement demandé avait été réalisé, et Karine DUCHAUCHOI effectuera prochainement une visite de ces structures.

Et alors la position du groupe communiste Front de gauche : donc nous, nous voterons contre donc effectivement ces trois délibérations du point de vue donc du principe de laïcité que nous réaffirmons. Pour nous, le principe est simple : les pouvoirs publics doivent financer des structures qui ont vocation à délivrer un service qui a les mêmes exigences que ceux du service public. Ces subventions nous paraissent contraires à la loi 1905 aussi en prenant en compte tous ces éléments, nous voterons contre.

## **M. GLEIZES**

Oui, pour la position du groupe écologiste. Lorsque Christophe Najdovski était responsable de la Petite enfance lors de la mandature précédente, un travail a été fait pour s'assurer que les crèches confessionnelles assuraient donc l'application de la loi de 1905 de séparation entre l'Église et l'État, et notamment sur le fait que les crèches étaient ouvertes donc en direction de tous les enfants. Sur la crèche qui nous concerne ici donc le respect de l'ouverture de 5 jours sur 7 notamment du vendredi est respecté et la responsable de la crèche participe à la commission d'attribution des places en crèche. Donc pour cette raison, le groupe écologiste va voter sur cette délibération mais dans d'autres cas donc il se peut que nous votions contre.

## **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. M. HOCQUARD.

## **M. HOCQUARD**

Plusieurs choses. La première c'est la question du respect de la question de la laïcité. Ça a été rappelé, c'est une question qui me semble effectivement importante quand on regarde pour, et quand on réfléchit non pas simplement à la manière donc la société s'organise mais là, on est à un endroit qui est un endroit aussi de primo-éducation, enfin la crèche est aussi un endroit éducatif. Donc ça a été rappelé dans la délibération et ça a été des discussions et ça a été d'une certaine manière peut-être aussi un petit peu un combat à un moment donné pour que ces principes de laïcité soient respectés à l'intérieur de ces crèches qui sont des crèches qui ne le sont pas. Ça c'est le premier élément.

Le deuxième élément de ce point de vue-là, je crois que c'est à cet endroit-là qu'il faut juger que ça correspond et que ça favorise justement des éléments qui sont des éléments, voilà, donc c'est sur lesquels nos concitoyens, les habitants du 20<sup>e</sup> arrondissement, ça leur rend un service et de ce point de vue-là, je ne vois pas pourquoi on se couperait du fait que ça puisse rendre un service qui est un service de garde d'enfants à partir du moment, et là aussi je pense qu'il faut être très strict là-dessus,

où ces questions de principe de laïcité et aussi du coup les principes de service public sur les horaires d'ouverture, sur les participations aux commissions, sur lesquels ces principes-là sont respectés. C'était des crèches qui, par ailleurs, pour certaines ne le faisaient pas précédemment dans le cas du dialogue qui a pu se mettre en place. C'est des choses qui se sont faites, peut-être à un moment donné aussi il faudrait être dans le cadre de ce dialogue-là, aller plus loin sur un certain nombre de questions, pourquoi pas, c'est des questions qui peuvent être posées par la suite, c'est pourquoi nous évidemment au niveau du groupe socialiste, nous voterons pour.

**M.GRANIER**

Je serai assez rapide. Tout a été absolument dit dans cette enceinte, la logique laïque aussi prime chez nous, donc nous serons défavorables aux trois délibérations, nous voterons contre les trois délibérations qui sont présentées.

**Mme CALANDRA**

Attendez, je vous ai mal entendu. Vous avez dit ?

**M.GRANIER**

Que nous voterions contre.

**M. PASCAL**

On vient de compter un petit peu, je pense que Mme SIMONNET vient de faire le même calcul que moi.

A titre personnel, je ne prendrai pas part au vote conformément à ce qu'on a dit tout à l'heure sur les délibérations arrivées moins de 48 heures avant dans l'ordre du jour complémentaire.

**Mme CALANDRA**

Alors, M. BLANDIN.

**M. BLANDIN**

Alors moi je voudrais revenir sur autre chose en même temps, parce qu'on parle de laïcité mais la laïcité ça ne s'arrête pas à certains propos que l'on vient de donner. Moi il y a quelques années, avec les élus du parti radical, nous avons été visiter ces crèches. Et il n'y a pas que ça. Quand vous avez des photos de rabbins extrémistes au-dessus du lit des enfants, ça pose problème. Je ne pense pas qu'on puisse accepter par exemple d'avoir le Che au-dessus d'un berceau, ça choquerait des personnes. Moi ça me choque. Si le Pape était au-dessus du berceau d'un de mes enfants, ça me choquerait aussi. Voilà, c'est ça aussi, ce n'est pas que ça alors. Peut-être que ça n'existe plus. Je ne sais pas, ça fait 3 ans mais je demande qu'on vérifie ça.

**Mme CALANDRA**

Alors, je vais essayer de répondre pour autant que je puisse répondre. M. PERIFAN.

**M. PERIFAN**

Merci, Mme le Maire. Juste un mot. Il y a le problème de laïcité, il y a aussi le problème de sécurité. Il y a un certain nombre de parents qui ont des enfants dans ces crèches et qui sont inquiets quand on voit en fait la montée des actes antisémites, sont inquiets effectivement pour la sécurité de leurs enfants. Est-ce qu'il est prévu aussi de prévoir des mesure de sécurité, de renforcer la sécurité comme on le fait sur des lieux de culte ? Merci.

**Mme CALANDRA**

Bien alors écoutez, là on est vraiment dans des choses qui me paraissent très contradictoires. Premièrement, je rappelle que nous avons hérité du subventionnement public de ces crèches depuis de très anciennes mandatures. C'est-à-dire pour nous dire les choses extrêmement clairement, les mandatures de Messieurs CHIRAC et TIBERI.

S'il vous plaît. Je vous ai laissé vous exprimer, est-ce que je peux parler tranquillement ?

Je rappelle que nous avons le choix, alors si nous avons déconventionné brutalement ces crèches, nous nous retrouvions avec des centaines d'enfants sur le carreau sachant que nous avons hérité dans le même temps d'une pénurie extrêmement forte de place de crèche sauf dans le 5<sup>e</sup> arrondissement comme chacun sait puisque le 5<sup>e</sup> arrondissement est le seul arrondissement de Paris excédentaire en places de crèche par rapport à sa population puisqu'il arrive à prendre des enfants des arrondissements avoisinant, notamment du 13<sup>e</sup>. Donc il y avait comme vous le savez en 2001 un déficit colossal de places de crèche à Paris et c'est au nom de ce problème-là que la municipalité de Bertrand DELANOË, et nous même dans le 20<sup>e</sup> en connaissance de cause et je rappelle qu'il y avait des élus qui étaient à l'époque comme moi élus avec M. CHARZAT, nous avons pris la décision responsable de ne pas déconventionner, de ne pas risquer la fermeture de place de crèche car nous n'avions pas les moyens de traiter les enfants, de nous en occuper à l'époque. Entre temps, nous avons bien sûr construit de nombreuses crèches mais nous avons également travaillé sur la qualité d'accueil des enfants, eu égard aux principes de laïcité républicaine et eu égard à la qualité du service rendu aux familles et aux enfants.

Premièrement, je rappelle que cette mairie, nous sommes les seules à Paris, a obtenu le déconventionnement de la crèche des Benjamins qui étaient la crèche dont vous parlez M. BLANDIN où il y avait effectivement des photos qui n'avaient rien à faire dans cette crèche. Il y avait séparation des enfants de sexe masculin et de sexe féminin dès quasiment la naissance. Il y avait fermeture de la crèche le vendredi, bref observation stricte, Mme SIMONNET cherchait le mot tout à l'heure, je dirais quasi-sectaire de principes religieux qui ne pouvaient en aucun cas être compatibles avec un subventionnement public. Donc cette crèche enfreignait la convention qu'elle avait signé avec la ville de Paris ne la respectait pas et nous avons obtenu son déconventionnement et la fermeture de la crèche à ma connaissance, à moins qu'elle ait rouvert avec des fonds privés, mais je ne crois pas que ce soit le cas.

Pour les autres crèches, alors je rappelle parce que Mme PRIMET évoquait le Casip Cojasor. Le Casip Cojasor est une crèche tout à fait laïque gérée par une association certes juive mais tout à fait laïque et qui, alors mélange tous les enfants, respecte parfaitement les conventions de la ville de Paris et ne pose aucun problème et n'en a jamais posé.

Les crèches Gan Menahem et Gan Yossef ont travaillé avec nous. Nous avons fait le choix de donner une chance au dialogue et c'est avec M. Ariane CALVO, et maintenant avec M. DUCHAUCHOI, nous travaillons et évidemment M. BLANDIN nous vérifierons régulièrement l'application des principes contenus dans la convention et le respect strict de cette convention sur les jours d'ouverture, sur le fait ces crèches participent désormais et leurs directrices participent aux commissions d'attribution des places en crèches, elles participent aux permanences d'accueil des parents d'enfants désireux d'inscrire leurs enfants en crèche. Les jours d'ouverture, je l'ai dit sont respectés, il n'y a plus de signes religieux apparents. Après je rappelle que l'État français depuis très longtemps subventionne aussi des écoles et crèches d'autres obédiences religieuses et que pour autant elle respecte le programme de la République, elles respectent un certain nombre de principes et dans ce cadre-là, nous avons un enseignement dit privé confessionnel mais qui se situe dans le cadre de la laïcité républicaine.

Je rappelle aussi, et là on peut avoir des débats sans fin, on ne va pas les mener ce soir, qu'il est important pour les élus que nous sommes de tendre à ce qu'un maximum d'enfants demeurent sous l'œil de la République. Donc c'est toujours la discussion, c'est toujours le risque mais le fait que le cadre éducatif dans lequel ils vivent puisse être contrôlé d'une certaine façon par la République a un sens et évite justement le développement exagéré d'un communautarisme sectaire. Je ne parle pas du fait d'exercer sa foi ou sa croyance, je parle d'un communautarisme sectaire, ce qui est autre chose.

Alors M. PERIFAN, sur la question de la sécurité de ces crèches, je ne sais pas qui vous a saisi, moi je n'ai jamais reçu le moindre courrier, la moindre demande ni des dirigeants de ces crèches, ni des parents donc je ne sais pas, mais le commissariat du 20<sup>e</sup> bien entendu est très vigilant. J'attire votre attention sur le fait que je m'opposerai très fermement au développement de ce que j'ai observé dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, c'est-à-dire des enfants qui vont à la crèche, à l'école, au collège sous la garde de CRS armés avec des barrières Vauban partout. Je ne pense pas que ce soit un cadre éducatif propice au développement des enfants que de vivre en permanence dans une ambiance de guerre.

Ça se produit dans d'autres pays, ce n'est franchement pas souhaitable que ce soit importé chez nous. Donc j'attire l'attention de tous les élus sur le juste milieu à observer entre la sécurité des uns et le fait qu'on puisse vivre tous ensemble. Dans le 20<sup>e</sup> arrondissement jusqu'à présent, nous sommes parvenus à vivre tous ensemble avec extrêmement peu, pratiquement jamais d'incidents interconfessionnels de cette nature. C'était extrêmement rare dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Pourquoi ? Parce qu'il y a un travail permanent du milieu associatif, des équipes enseignantes, de la mairie, de tout un tas d'intervenants sur la qualité du vivre ensemble. Je tiens à ce que ça reste comme ça. Le fait de poster des hommes en arme devant des écoles, des crèches, etc. ne garantit pas forcément, totalement leur sécurité. En revanche, ça garantit une atmosphère épouvantable dans nos rues, et moi je vous le dis il faut trouver le juste milieu.

Alors, il y a des gens très clairement, qui veulent nous amener à ce genre de situation, moi je ne le souhaite pas et ça c'est vraiment une position politique très ferme parce que précisément je crois que vivre tous ensemble c'est aussi ne pas en permanence afficher de façon la plus ostensible possible l'appartenance à une religion. La religion, moi je respecte toutes les fois, toutes les croyances, je pense qu'elles sont surtout de l'ordre de la vie privée et qu'elles doivent rester dans la vie privée. Il y a un moment donné aussi où certains types d'affichage provoquent des réactions qui ne sont pas forcément justes et intelligentes mais dont on constate qu'elles arrivent. Donc je crois vraiment qu'il faut trouver encore une fois le moyen de vivre tous ensemble. Et l'avalanche de signes ostentatoires dans certaines communautés ces dernières années n'a probablement pas favorisé cette question du vivre ensemble. Donc je recommande à tout le monde là-dessus une espèce d'autocontrôle.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée*

#### **Mme CALANDRA**

Alors à présent, on va examiner la dernière délibération sur laquelle j'ai un inscrit, M. PASCAL. Pardon ?

#### **M.PASCAL**

Permettez, je n'avais pas saisi que les verts votaient pour. Si, ça a été dit pardon.

#### **Mme CALANDRA**

Non Monsieur, on ne commente pas les votes. Le vote a eu lieu, il y a eu des explications de vote après un vote, le vote est terminé, voilà. Donc maintenant, vous sous-estimez ma capacité de conviction.

**2014 DJS 20 : Subvention (26.250 euros) à 15 associations sportives locales (20<sup>e</sup>).  
M. Epency EPARA EPARA rapporteur.**

#### **M. PASCAL**

Oui, merci Mme la Maire. Deux séries d'observation sur ce projet de délibération. D'abord sur la forme, ensuite sur le fond.

Sur la forme, à nouveau nous sommes en présence d'une subvention, enfin d'une délibération globale qui concerne de nombreuses associations. Je réitère donc la position que nous avons exprimée lors du précédent conseil sur peut-être l'opportunité de prévoir une délibération par association. J'ajoute que ce ne serait pas forcément plus chronophage dans la mesure où si la délibération et la subvention conviennent et bien on passe par le mécanisme du vote bloqué, ça ne prendra pas plus de temps. Mais en termes de lisibilité démocratique, ce serait probablement plus satisfaisant. Alors je sais que vous allez nous dire qu'il y a 20 ans, c'était pire sans doute mais nous ne sommes pas forcément comptables de ce qui se passait il y a 20 ans. Sur l'exposé des motifs, ce que vous nous proposez, il est indiqué qu'en fait ce sont les associations bénéficiant d'une subvention inférieure ou égale à 10 000 euros qui sont mises dans ce paquet. Je voulais savoir si ce seuil de 10 000 euros avait une quelconque valeur si c'était une coutume ou s'il était dans un règlement intérieur qui aurait pu m'échapper.

Enfin sur le fonds, donc nous allons voter pour à ce projet de délibération puisque nous sommes naturellement favorables au soutien apporté aux associations sportives. Sur le fonds, j'observe qu'il y

a un certain nombre d'associations qui bénéficient d'un supplément de subvention pour compenser les charges liées à l'augmentation de la location des horaires dans un certain nombre de gymnases. Donc je voulais juste attirer l'attention sur ce paradoxe, c'est-à-dire que d'un côté on augmente les tarifs d'accès aux équipements sportifs et de l'autre côté et bien par de la subvention publique, on vient compenser au moins partiellement cette augmentation de tarifs juste en termes de cohérence, c'est vraiment l'usine à gaz parfaite. Ça me rappelle ce qui se passe au niveau national avec l'augmentation des impôts puis ensuite on revient pour faire attention. Juste attirer votre attention sur ce sujet mais nous voterons néanmoins en faveur de ce projet de délibération. Merci.

**Mme CALANDRA**

Oui alors, pour le seuil de 10 000 euros, il s'agit des seuils de convention mais je vais donner la parole à M. EPARA.

**M. EPARA EPARA**

Merci, Mme la Maire. Chers collègues, il s'agit en effet de subventions de fonctionnement accordées à 15 associations du 20<sup>e</sup> arrondissement dont les montants vont de 500 à 5 400 euros. Cette subvention a tenu compte des critères que nous mettons en place avant de les accorder, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de licenciés, la féminisation de la pratique sportive, la formation des jeunes, le sport pour les seniors et puis les handicaps. Donc quand on regarde l'ensemble de ces subventions, on s'en rend compte que la majorité de tous ces associations ont des finances saines et que 3 ou 4 seulement ont quelques finances un peu fragiles, c'est la raison pour laquelle d'ailleurs soit nous les maintenons, soit nous compensons avec une petite subvention qui ne dépasse pas 1 000 ou 2 000 euros.

Je ne vois pas la raison pour laquelle M. PASCAL a des questions à poser. Et par rapport au montant de 10 000 euros, évidemment on a avec la ville de Paris une convention d'objectif.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Bon, M. PASCAL, arrêtez de poser des questions, non je plaisante. Bon, c'est vrai à la fin.

M. BLANDIN.

**M. BLANDIN**

Si je peux me permettre, c'est l'ancien élu au sport qui va vous répondre. Je vous répondrai moi sur les augmentations de de tarifs horaires. Alors en fait, on a aidé l'an dernier toutes les associations qui avaient de très fortes nouvelles locations qui étaient très fortes et donc on les a aidé ponctuellement en leur disant qu'après effectivement c'était à eux de redresser la barre parce que souvent leur comptabilité tenait compte quand même de ça et je pense que les associations n'ont pas non plus à vivre totalement au travers de subventions, c'est à elles aussi à augmenter les cotisations de leurs adhérents.

Donc l'an dernier, ils ont eu une surélévation des subventions mais cette année c'était fini donc voilà, on repart sur quelque chose de normal. Les associations qui touchent là, souvent ce sont des petites associations qui, c'est un peu du ponctuel, c'est des manifestations et tout ce qui s'en suit. Alors que les autres qui sont au-delà de 10 000 euros, c'est effectivement un travail avec la ville qui va au travers d'autre chose.

**Mme CALANDRA**

Je vous remercie M. BLANDIN.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée à l'unanimité*

**Mme CALANDRA**

Alors à présent que nous avons examiné toutes les délibérations et débattu toutes les délibérations sur lesquelles il y avait des inscrits, je vais vous consulter sur l'ensemble des autres délibérations n'ayant pas porté à discussion.

**2014 DAC 1059 : Subvention (140.000 euros) et avenant avec l'association Nouveau Théâtre de Novembre (20<sup>e</sup>). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.**

**2014 DAC 1231 : Subvention (40.000 euros) à l'association "Place 2 B". Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.**

**2014 DAC 1282 : Subvention (2.000 euros) à l'association Papier Gaché (20<sup>e</sup>). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.**

**2014 DUCT 1007 : Modification statutaire de la congrégation Armée du Salut en France. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.**

**2014 DLH 1063 : Réhabilitation de logements sociaux, 2 rue de la Cour des Noues (20<sup>e</sup>) – Octroi de la garantie de la Ville demandée par SOGEMAC Habitat pour 22 logements. Mme Héléne VICQ rapporteure.**

**2014 DPP 1042 : Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association Les Ateliers de Natéma dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Mme Virginie DASPET rapporteure.**

**2014 DPP 1043 : Subvention (2.400 euros) et convention avec l'Association Archipélia dans le cadre du dispositif Ville vie vacances dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Mme Virginie DASPET rapporteure.**

**2014 DPVI 1039 : Subventions (47.000 euros) à 18 associations et conventions avec 3 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville Quartier Est 20<sup>e</sup>. Deuxième enveloppe pour 2014. Mme Virginie DASPET rapporteure.**

**2014 DPVI 1051 : Subventions (41.500 euros) à 10 associations et conventions avec 3 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville Quartier Belleville Amandiers (20<sup>e</sup>). Deuxième enveloppe. Mme Virginie DASPET rapporteure.**

**2014 DUCT 1020 : Subvention (2.000 euros) à l'association La maison des fougères. Mme Virginie DASPET rapporteure.**

**2014 DUCT 1023 : Subvention (2.000 euros) à l'association AOCSA la 20<sup>e</sup> Chaise. Mme Virginie DASPET rapporteure.**

**2014 DFPE 1120 : Subvention (272.044 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Casip Cojasor pour sa halte-garderie (20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

**2014 DFPE 1194 : Subvention et avenant n°1 à l'association des Cités du Secours Catholique (20e) pour la crèche collective Cité le Village (20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

**2014 DFPE 1334 : Subvention (12 000 euros) et avenant avec l'association Coopération féminine, pour le lieu d'accueil enfants parents dénommé Le Jardin des Roos (20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

**2014 DJS 117 : Subvention (10.000 euros) et convention avec le Club Sportif Multisport 20 (20<sup>e</sup>). M. Epany EPARA EPARA rapporteur.**

**2014 DPVI 1028 : Subventions (9.500 euros) à 5 associations au titre de l'intégration. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.**

**2014 DPVI 1029 : Subventions (7.000 euros) à deux associations et avenant n°2 à la convention avec l'association Belleville en vue(s) au titre de l'intégration. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.**

**2014 DPVI 1031 : Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Ayyem Zamen (20<sup>e</sup>). M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.**

**2014 DPVI 1045 : Subvention (7.000 euros) à l'association L'Ogresse (20<sup>e</sup>) au titre de l'intégration. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.**

**2014 DFPE 1249 : Subventions (111.200 euros) et avenant à convention avec l'association Réseau Môm'Artre (19<sup>e</sup>) pour des actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.**

**2014 DFPE 1293 : Subvention (10.000 euros) à l'association Maison de la Médiation (20<sup>e</sup>) pour son service de Médiation Familiale (15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>). Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.**

*Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées*

#### **M. PERIFAN**

Juste Mme la Maire. Toutes les délibérations qui étaient dans l'ordre du jour initial et que vous avez évoqué, nous allons voter pour. Celles qui étaient dans l'ordre du jour complémentaire n'ayant pas eu le temps de les étudier, nous ne participons pas au vote. Merci beaucoup.

#### **Mme CALANDRA**

Oui, alors je vous remercie mais la prochaine fois essayez juste de faire cette intervention avant qu'on ait procédé au vote. Mais bon d'accord. Vous pouvez aussi signaler à mon directeur de cabinet dans ce cas-là, voilà ce genre de nuance.

## **2. Vœux**

#### **Mme CALANDRA**

Alors à présent nous devons examiner les vœux. Pour ce Conseil d'arrondissement, 3 vœux ont été déposés, 2 par le groupe socialistes apparentés républicains socialistes et 1 vœu d'urgence du groupe UMP. Je vous propose donc de commencer par le vœu du groupe UMP, dont je rappelle que son inscription à l'ordre du jour a été adoptée en début de séance, déposé par M. PERIFAN et portant sur la mise en régie de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules à Paris. M. PERIFAN vous avez la parole.

**V20.2014.137 : Vœu relatif à la mise en régie de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules, déposé par les élus du groupe UMP.**

#### **M. PERIFAN**

Merci Mme le Maire. Avec la raréfaction des places de stationnement en surface qui ont diminué de moins 35 % en 10 ans, nombre d'automobilistes sont contraints de stationner de manière illicite. L'organisation actuelle de la fourrière est la suivante : 2 000 agents de surveillance de Paris sous l'autorité de la Préfecture mais rémunérés par la ville de Paris sont chargés de verbaliser les véhicules en stationnement abusif, gênant ou dangereux. L'organisation actuelle du marché des enlèvements conduit à des dérives importantes. Les prestataires sont rémunérés par définition à la voiture enlevée, ce qui les pousse à des cadences importantes pour maximiser les profits. Les chauffeurs sont aussi intéressés au nombre de voitures enlevées par un système de prime qui leur permet de doubler leur salaire. Il est ainsi fréquent de voir des dépanneuses d'enlèvement griller les feux rouges, rouler dans les couloirs de bus ou à vitesse excessive. Souvent les dépanneuses suivent les véhicules de la Préfecture de police sitôt verbalisé le véhicule est enlevé même s'il n'y a pas de délai légal entre la verbalisation de l'enlèvement, une tolérance pourrait être appliquée. Les chauffeurs de dépanneuse n'hésitent pas à offrir des petits cadeaux aux agents de surveillance de Paris chargés de la verbalisation, notamment pour qu'ils ciblent les quartiers autour des préfourrières. Le rythme élevé des enlèvements conduit à ce que de nombreux véhicules soient abîmés pendant l'enlèvement et la mise en fourrière sans que le conducteur puisse, la plupart du temps, obtenir de réparation.

La mise en régie est la seule solution. Le personnel nécessaire, environ 200 chauffeurs environ, pourrait être aisément trouvé par redéploiement au sein des effectifs de la ville. Le coût d'achat des dépanneuses serait rapidement amorti, surtout que la ville de Paris engrange 63 millions d'euros de droit de stationnement, c'est le stationnement payé, les amendes ne revenant pas à la Mairie, chaque année contre 47 millions en 2010. Pour cette raison, nous proposons donc, le groupe UMP émet le vœu que le Maire de Paris et le Préfet de police étudient la mise en régie de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant, abusif et dangereux.  
Mme le Maire, je vous remercie.

### **M. MARTIN**

Vous avez dit des choses, enfin vous avez décrit des situations extrêmement graves et j'ai envie de répondre mais que fait la police ? Et je le dis d'autant plus que vous savez pertinemment, M. PERIFAN, que la compétence pour le contrôle du respect du stationnement comme de la circulation est une compétence exclusive du Préfet de police. Que donc toutes ces opérations sont sous la responsabilité du Préfet de police. Donc les faits que vous évoquez là, je ne sais d'où vous les tirez, sont extrêmement graves.

Deuxièmement, il est évident que, si la ville de Paris alloue un budget à la Préfecture de police, si elle alloue un budget et qu'elle prête des personnels pour la Préfecture de police, c'est bien le Préfet de police qui est responsable de l'ensemble des actions liées à la verbalisation du stationnement gênant. Donc votre vœu s'adresse évidemment, nous ne l'avions pas compris, mais en réalité il s'adresse au Préfet de police. Pourquoi il s'adresse au Préfet de police ? Parce que bien évidemment l'ensemble et c'est le cadre législatif de la ville de Paris qui veut ça, que l'ensemble de ces actions sont de la responsabilité du Préfet de police.

Alors, moi je ne suis pas contre qu'on ait un débat sur le stationnement, bien évidemment, c'est un sujet majeur. En termes de stationnement, il y a d'énormes progrès à faire dans ce domaine, de façon notamment à rationaliser le déplacement de ce qui ont effectivement professionnellement besoin de faire de la livraison, de faire etc. et qui voient leurs aires de livraison parfois squattées par des automobilistes indéliçats, etc. donc il y a mille choses à faire au niveau du stationnement. Mais je m'étonne aussi et c'est le deuxième élément de ma réponse, je m'étonne aussi que vous ne preniez pas en compte les évolutions législatives en cours, M. PERIFAN. Vous savez bien que, grâce à des amendements qui ont été votés lors de la loi métropole, il est prévu qu'à partir de 2016, le stationnement et le contrôle et les infractions au stationnement ne dépendent plus, comme c'est actuellement le cas, d'infractions pénales, mais d'infractions au stationnement qui seront de simples redevances à payer auprès des collectivités locales. C'est ce qu'on appelle la dépénalisation du stationnement qui va donner aux collectivités locales les moyens de reprendre en main la politique de stationnement et aussi de verbalisation, et notamment à Paris. Donc voilà, c'est prévu pour 2016, laissez le temps que tout ça se mette en place.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. M. GLEIZES et M. HOCQUARD ont demandé la parole.

### **M. GLEIZES**

Oui, je ne voulais pas parler du fond mais de méthode. Tout à l'heure M. PERIFAN nous disait qu'il avait reçu donc à la dernière minute les délibérations. Là, nous venons de recevoir donc un vœu relativement technique au dernier moment dont je ne vois pas le caractère d'urgence, donc je ne comprends pas pourquoi c'est mis au vote et quelle contradiction avec vos propos précédents. Merci.

### **M. HOCQUARD**

Oui c'est pareil, moi j'ai reçu le vœu en urgence mais comme quoi j'ai eu le temps de le lire, de l'analyser et même de pouvoir vous faire une réponse.

Il y a une chose que je ne comprends pas, c'est-à-dire que tout à l'heure on a parlé des questions budgétaires puisqu'effectivement on doit répartir, et sur ces questions-là comme sur d'autres, il y a une répartition de compétences qui peut se faire spécifiquement à Paris entre ce qui relève de ce que fait la ville et ce que fait la Préfecture de police. Là vous expliquez que le coût de ce marché progresse de 50 % depuis plus de 10 ans, c'est-à-dire qu'on est sur quelque chose qui nous coûte de l'argent et on a expliqué justement dans le cadre budgétaire et dans le débat qu'on a eu sur le budget

que nous étions dans un, on va dire un dialogue constructif. Différents termes ont été utilisés, celui de dialogue constructif, je ne sais plus qui a utilisé le terme « bras de fer » vis-à-vis de l'État pour justement arriver à boucler notre budget et la proposition que vous nous faites ça serait que les choses qui coûtent cher à l'État et dont le coût augmente et progresse de 50 % que nous, nous les récupérions et que ça soit la ville qui ait à assumer ce coût-là.

Écoutez, dans le cadre de la construction justement du budget de la ville et du fait que nous avons justement pour 2015 une discussion autour du fait qu'il faille compenser un certain nombre d'engagements financiers, je préférerais que, dans le cadre des discussions qu'il peut y avoir entre la ville de Paris d'un côté et la Préfecture, nous puissions peut-être prendre d'autres sujets que les sujets justement dont le coût augmente de 50 % en 10 ans. Il y a peut-être d'autres endroits sur lequel on peut être ramené à discuter avec la Préfecture. Donc je ne vois pas l'urgence qui peut y avoir à ça, vous avez déposé ce vœu en urgence, ni le fait que sur les questions de transport et de circulation, la ville de Paris soit amenée à demander à ce qu'elle récupère la question du stationnement qui par ailleurs quelque chose effectivement de coûteux.

### **M. PERIFAN**

Merci Mme le Maire. Je suis assez étonné, je vais vous expliquer d'abord pourquoi j'ai fait passer ce vœu en urgence. Depuis deux conseils, nous essayons de faire passer des vœux qui sont reçus avec 28 minutes de retard puisqu'ils arrivent le vendredi à 12h28 et qu'ils sont refusés. Mais il paraît que c'est le règlement. Je suis surpris qu'il faille à la Mairie du 20<sup>e</sup> plus de 6 jours pour étudier un vœu et que ça ne pose pas de problème de recevoir 17 délibérations 48h avant mais là encore peut-être un poids deux mesures. Voilà pour cette méthode et pourquoi j'ai utilisé en fait la procédure du vœu d'urgence. Première chose.

Deuxième chose, cher collègue votre réponse, elle est hors sujet. Est-ce qu'il vous arrive dans ce conseil, de pouvoir répondre aux questions ? Le vœu n'est pas lié à la politique de verbalisation ou de circulation, c'est un vœu relatif à la mise en régie de l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules. Et pour un certain nombre de raisons, nous pensons qu'il est mieux pour la ville, mieux pour les habitants que ce soit effectivement la ville de Paris qui rémunère en fait le personnel très clairement, qui puisse effectivement faire cette politique de mise en fourrière. Est-ce qu'on peut répondre à la question sans partir dans des considérations vu l'heure tardive, et on pourrait refaire la politique de circulation pendant des heures et des heures, voilà. Est-ce que vous êtes au sein de ce conseil opposé, j'en suis surpris pour une fois que c'est l'UMP qui propose la mise en régie d'un service, je pensais que vous auriez tous sauté de joie. Et vraiment, j'essaie de vous faire plaisir, vous voyez. Et Mme SIMONNET qui hélas, qui n'est même plus là, vraiment ça me désole, ça me peine, ça me navre. Dites à Mme SIMONNET que je l'avais pensé, je l'avais rêvé pour elle ce vœu : la mise en régie.

### **Mme CALANDRA**

M. PERIFAN.

### **M. PERIFAN**

Merci Mme le Maire. Pardonnez-moi de cette digression.

### **Mme CALANDRA**

Je crois que nous avons saisi la substantifique moelle de votre intervention. Mme RIVIER.

### **Mme RIVIER**

M. PERIFAN, je suis extrêmement choquée que vous pensiez pouvoir vous affranchir d'une heure limite. Nous sommes tout de même dans un État de droit. Il y a des règles qui sont les mêmes pour tous. Et alors, si on admet un vœu à midi 28, où va-t-on placer le curseur, à partir de quand va-t-on donc voilà enfin je veux dire c'est... oui ça fait partie de petites choses comme ça, c'est justement... ne me coupez pas la parole s'il vous plaît. Ça fait partie de petites choses comme ça et c'est justement une somme de petites choses comme ça qu'est constitué l'État de droit et on ne peut pas s'en affranchir, d'autant moins quand on réclame d'avoir des délibérations et des vœux à l'avance. À nouveau vous vous contredisez.

### **Mme CALANDRA**

Alors si je puis compléter M. PERIFAN, si vous permettez je vais compléter l'intervention de Mme RIVIER.

D'abord je rappelle que c'est un règlement intérieur qui a été adopté par les groupes dans la précédente mandature par tous les groupes après un travail collaboratif, qu'il va y avoir, si j'ai bien compris, je l'ai déjà dit une révision du règlement intérieur du conseil de Paris qui nous amènera certainement dans la foulée à regarder le nôtre et vous pourrez faire vos propositions. Mais comme l'a dit Mme RIVIER, un règlement c'est un règlement parce que le problème à partir de quand est-il trop tard ? Si c'est simplement laissé à mon appréciation personnelle, il y a beaucoup plus de risques de subjectivité que si c'est celle de pendule. Je préfère qu'on soit dans ce système d'État de droit que dans celui de Frère numéro un sous le régime de Pol Pot qui avait fait casser toutes les horloges du pays et qui donnait l'heure lui-même.

Pour dire les choses clairement, il m'est arrivé d'affronter la colère de M. BAUDRIER qui avait envoyé ces vœux à 12h04, mais je l'ai fait, et croyez-moi j'entretiens d'excellentes relations avec Jacques BAUDRIER, mais nous l'avons fait parce qu'il les avait envoyé à 12h04 et pas à 12h00. Il faut bien qu'on fixe une heure et ça fait par deux fois que vous envoyez trop tard. Est-ce que vous pouvez essayer d'envoyer à 11h59 plutôt qu'à 12h28, voilà. C'est tout ce que je demande. Mais nous reverrons ce règlement dans la prochaine... Je tiens à votre disposition tous les mails de refus que nous avons envoyé à tous les groupes, et y compris à mon propre groupe, quand il est passé midi, il est passé midi, voilà.

M. PERIFAN.

### **M. PERIFAN**

Mais Mme le Maire, nous sommes plus que parfaitement d'accord. Et je suis bien dans le respect scrupuleux du règlement à avoir accepté le règlement, et je salue votre directeur de cabinet et votre chef de cabinet qui me l'ont fait comprendre de manière tout à fait sympathique et gentille. Et à ce moment-là, ayant respecté ce règlement, j'utilise une autre forme de règlement qui permet de déposer un vœu dans l'urgence. Donc contrairement à Pol Pot auquel j'espère ne pas ressembler, contrairement à Madame qui parlait d'un État de droit, je suis complètement dans le respect du règlement en présentant ce vœu d'urgence. Et je répondais à mon collègue qui me demandait pourquoi j'ai utilisé cette procédure. Voilà. Donc on est plus que 150 % d'accord. C'est une bonne manière en fait de terminer mon intervention. Merci.

### **Mme CALANDRA**

Vous noterez qu'en début de conseil, j'ai consulté le conseil sur l'inscription de ce vœu d'urgence comme on le fait pour tous les vœux d'urgence et qu'il a été inscrit à l'ordre du jour par tous vos collègues donc qui ont considéré qu'il était légitime à être examiné. Bon, maintenant je vais vous consulter.

*Après consultation des membres, le vœu est rejeté*

**V20.2014.135 : Vœu de l'exécutif à l'initiative de Frédérique Calandra, Florence de Massol et des élu-e-s du groupe socialistes apparentés et républicaines socialistes, relatif à l'aménagement de la Petite Ceinture dans le 20e arrondissement de Paris.**

### **Mme De MASSOL**

Chers collègues, vous connaissez tous la Petite Ceinture, cette ancienne voie ferrée désaffectée qui appartient à RFF et qui partage l'arrondissement du Nord au Sud et je sais que vous y êtes tous très attachés, en tout cas attachés à ce que cet espace puisse dans le futur à la fois conserver ses caractéristiques et permettre aux habitants d'y développer des activités à la fois de plein air et de jardinage, etc.

L'aménagement de la Petite Ceinture a fait partie des engagements de mandature portés par Anne HIDALGO et par Frédérique CALANDRA, et tant les rails, le ballast et les sur-largueurs sont décrits dans cet engagement de mandature comme devant permettre une biodiversité renforcée en dehors

de toute construction immobilière. Les gares, les anciennes gares font partie aussi de ces engagements. Je vous rappelle aussi, et vous y avez, pour nombre d'entre vous y a participé, qu'une concertation a été organisée entre 2012 et 2013 par la ville de Paris et par RFF et qui a montré que les habitants du 20<sup>e</sup> en particulier, puisque plusieurs centaines de personnes se sont retrouvés dans le gymnase de la rue de la Bidassoa et donc ont montré que les Parisiennes et les Parisiens avaient envie que la Petite Ceinture puisse accueillir à la fois des aménagements de promenade, des activités de plein air innovantes, artistiques, du jardinage, de la création d'espaces verts et que ces aménagements devaient à la fois respecter le patrimoine ferroviaire de cet espace assez unique mais aussi les expressions artistiques qui s'y sont installées, en particulier le Street Art. Et puis aussi respecter le paysage très particulier de cet espace et son exceptionnelle biodiversité.

Cette concertation a donc permis de mettre en avant également un point important, c'est l'idée de la réversibilité de ces aménagements. On ne sait pas ce dont on aura besoin dans 20, 30, 40 ans à Paris et le seul moyen de penser à ces besoins qui vont évoluer dans le temps c'est de se dire qu'on doit réaliser des choses qui soient réversibles. Cette réversibilité, cette légèreté des aménagements permet aussi bien mieux de protéger la faune et la flore du lieu et de conserver le rôle de trame verte puisque la Petite Ceinture c'est l'unique trame verte, l'unique corridor écologique qui existe à Paris.

Je vous rappelle également qu'il n'y a pas très longtemps, ont été inaugurés des aménagements dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. Ces aménagements sont à la fois intéressants d'un point de vue de la préservation de la biodiversité mais aussi du point de vue des usages qu'ils permettent aux gens qui s'y promènent et là aussi cette idée de réversibilité a été intégrée aux aménagements puisque les rails et le ballast y sont toujours en place.

Or, on se rend compte que si des aménagements ont été faits dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement et même dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, rien pour le moment n'a été fait dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Pourtant, la Petite Ceinture dans le 20<sup>e</sup> arrondissement traverse des quartiers qui auraient bien besoin d'aménagement de qualité, en particulier tous les quartiers politiques de la ville. On y travaille déjà mais c'est un complément auquel il faut absolument penser. Des quartiers aussi qui sont zone sécurité prioritaire où la fragilité sociale de la population est accentuée par une forte densité de population. Donc il y a par exemple tous les quartiers autour de la Cité Patrice de la Tour du Pin. Il y a aussi tous les aménagements possibles autour du quartier Saint-Blaise.

Et puis enfin la Petite Ceinture est de nouveau visible en plein air. Excusez-nous, c'est extrêmement difficile de parler quand il y a comme ça de l'agitation entre le public et les élus.

**Mme CALANDRA**

Pardonnez-moi Monsieur.

**M. De MASSOL**

Monsieur, s'il vous plaît. Voilà.

**Mme CALANDRA**

Ça perturbe les travaux du conseil. Merci.

**M. De MASSOL**

Donc je reprends en vous disant que le 3<sup>e</sup> endroit où la Petite Ceinture est de nouveau traversante ce sont les endroits de Belleville, autour de Belleville, là aussi des quartiers qui ont bien besoin d'aménagement d'espaces verts.

Donc cette concertation organisée entre autres par la Mairie du 20<sup>e</sup> a montré que déjà dans notre arrondissement, de nombreux collectifs, de nombreuses associations et de nombreuses personnes ont des idées pour créer des espaces à la fois d'innovation sociale et environnementale.

Pour revenir sur un point plus précis, au Sud de l'arrondissement, la Petite Ceinture est utilisée actuellement par la RATP qui y a installé un centre bus provisoire. Ce centre bus provisoire doit disparaître puisque le centre bus définitif va être livré en 2015. La RATP, quand elle a pris possession de cet espace, s'est engagée à le rendre dans les tailles initiales qu'il avait quand elle s'est installée, en particulier en ce qui concerne la perméabilité du sol.

Et donc considérant tous ces éléments, le conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement demande plusieurs choses. Demande que la ville de Paris amorce une étude de la Petite Ceinture dans le 20<sup>e</sup> en y incluant celle des services écologiques rendus par la Petite Ceinture, lutte contre l'îlot de chaleur, absorption des eaux d'orage, mais aussi une étude qui examine l'utilisation future pour du transport léger.

Deuxième chose, que la ville de Paris étudie plus précisément la portion de la Petite Ceinture accessible depuis la rue Florian et la rue des Pyrénées contiguë au quartier Saint-Blaise où pourraient être imaginés des aménagements rapidement réalisables et permettant une large participation des habitants et des habitants.

Et puis troisième chose, qu'à l'approche de la restitution en 2015 en l'état du site des sur-largeurs autour de la gare de Charonne, la ville étudie en lien avec les habitants l'accessibilité publique de ce site et l'implantation d'activités participatives compatibles avec la préservation du lieu puisqu'à cet endroit la Petite Ceinture est en lien direct avec le cours de Vincennes et permet donc une accessibilité éventuellement même PMR. Merci.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui allez-y M. GRANIER.

### **M. GRANIER**

Merci Mme la Maire. Moi je me réjouis et nous nous réjouissons que vous rejoigniez les positions que Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a pu dévoiler largement avant Anne HIDALGO sur ce point. Je me réjouis Mme CALANDRA cette journée est à marquer d'une pierre blanche, vous citez le 15<sup>e</sup> arrondissement en exemple, ils ont fait des choses dans le 15<sup>e</sup>, c'est dans le vœu pardon et dans le même vœu, le paragraphe suivant vous dites que rien n'a été fait dans le 20<sup>e</sup>. L'aveu de votre immobilisme, il est en deux lignes. Vous avez fait un entassement anarchique de population à leur détriment et vous vous rendez compte aujourd'hui, notre collègue vient de le dire, que certains aménagements sont nécessaires. On peut très bien trouver que c'est intéressant mais entre la rue Henri Chevreau et l'intersection de Ménilmontant, vous trouvez cet espace génial, vous avez déjà été là-bas ? C'est complètement insalubre, ce n'est pas chouette quoi. Donc faites preuve d'involontarisme de politique fort, un peu puissant et on vous accompagnera encore un petit peu plus que ce qu'on veut bien le faire aujourd'hui puisque naturellement nous serons favorables à ce vœu. Merci.

### **M. MARTIN**

Oui, en trois mots parce qu'il est tard et qu'on ne va pas revenir sur les promesses de campagne de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET quand même, qui n'avaient rien à voir avec ça concernant la Petite Ceinture, mis simplement pour dire qu'évidemment nous nous réjouissons, groupe écologiste, de ce vœu qui est un engagement commun qui est très attendu. On a vu que c'était très attendu comme l'a rappelé Florence De MASSOL dans la concertation, on l'a vu aussi dans nos campagnes électorales et on l'a vu et on le voit tous les jours parce qu'il suffit de lever les yeux sur certaines passerelles pour voir que la Petite Ceinture est déjà fréquentée, notamment le week-end et donc ces aménagements sont évidemment très utiles et qu'il faudra, de la même manière que nous souhaitons, et c'est tout l'intérêt de la concertation d'avoir débouché sur les principes que Florence De MASSOL a rappelé, c'est-à-dire l'inconstructibilité et la continuité et la réversibilité des aménagements. Il faudra aussi que nous comptions avec tout ce qu'il y a sur la Petite Ceinture, c'est-à-dire les rails, le ballast, la faune, la flore et puis les gens qui sont dessus aussi qui font partie de ceux qui ont aussi parfois des idées pour les aménager et avec qui nous souhaitons pouvoir éventuellement regarder comment engager le travail autour de cet aménagement de façon à ce que ce patrimoine exceptionnel puisse enfin être rendu aux Parisiens.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Mme PRIMET.

### **Mme PRIMET**

Donc nous, nous sommes porteurs de ce vœu, mais je souhaite quand même insister sur quelques points.

Donc nous, on porte ce vœu parce qu'il contient de la notion de réversibilité, de mixité des usages, qu'il comporte la volonté de mener une étude qui concerne plusieurs points et notamment les transports.

Pour le groupe communiste Front de gauche, la Petite Ceinture doit être bien sûr une respiration pour les Parisiens et les habitants du 20<sup>e</sup>, mais il doit permettre la biodiversité mais elle peut avoir une fonction de décongestionnement des axes routiers au niveau transport à la fois de marchandises et de personnes et permettre une amélioration notable pour tous les Parisiens.

Plusieurs rapports comme celui du SDRIF ou de la cour des comptes, des études de l'IAURIF entre autres ou le plan de déplacement urbain montrent que cela est possible, y compris en préservant une coulée verte. Les enjeux de qualité de l'air et de pollution posés à notre ville ne peuvent nous permettre d'écarter définitivement la possibilité d'utilité à Ceinture verte à des fins de transport alors qu'elle possède encore 20 km de voie ferrée sans discontinuer et pourrait être un atout majeur dans le développement de pôles logistiques multimodaux nécessaires à la diversification des modes de transport. Voilà, je vous remercie.

### **Mme CALANDRA**

Alors je vous remercie. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole. Si, M. HOCQUARD.

### **M. HOCQUARD**

Moi je suis, évidemment sur le vœu et sur les différents attendus qui sont en dessus, il y a juste par rapport à cette question-là qu'il faut regarder sur la question de la réversibilité et la question de la possibilité, il faut regarder plutôt justement la question de la possibilité parce qu'on est quand même sur quelque chose où les questions notamment d'entretien en l'état aujourd'hui peuvent aussi poser des questions là-dessus. Donc c'est dit d'ailleurs à l'intérieur du vœu que si on est dans un cadre de réversibilité ou de choses comme ça, il ne faut pas l'empêcher, il faut étudier la possibilité, les coûts qui seront engendrés par cette question-là.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Alors pour dire deux mots, et notamment à M. GRANIER qui visiblement a trouvé son intervention très subtile, je voulais juste vous dire une chose M. GRANIER. Non mais étant donné le ton que vous avez employé, vous permettez que je vous réponde sur un ton un petit peu sec.

Premièrement, vous dites « vous avez entassé des populations ». Alors je vous signale que l'énorme majorité des logements qui ont été construits, notamment mais pas seulement, le long de la Petite Ceinture l'ont été bien avant 2001. Je vous l'indique, ce sont des logements pour la plupart très anciens et c'est l'une des difficultés aujourd'hui de la réversibilité pour du fret, pour du transport, c'est que vous avez la plupart du temps la chambre des enfants qui donne sur la Petite Ceinture et c'est extrêmement compliqué dans ces conditions de refaire du transport sur la Petite Ceinture, sauf à éventuellement mettre du transport dans des conditions de non nuisance sonore très particulières.

Deuxièmement, vous parlez du programme de Mme KOSCIUSKO-MORIZET comme l'a dit M. MARTIN, moi je n'ai pas du tout retenu ça. Par contre, ce que j'ai bien entendu en 2001, quand nous avons débattu à l'époque de l'implantation du tramway sur les boulevards des Maréchaux, c'est qu'une grande partie du groupe RPR de l'époque réclamait l'installation du tramway sur la Petite Ceinture. Donc je note une très nette évolution de vos prises de position, non pas des nôtres, nous nous avons toujours été très constants en tout cas le groupe auquel j'appartiens sur ces sujets.

Par ailleurs, et j'en reviendrai à ça aussi, vous dites notre immobilisme, je vous rappelle juste un léger détail de droit, comme dirait Mme RIVIER, c'est que la Petite Ceinture ne nous appartient pas. Elle appartient à RFF et alors là je vais être extrêmement précise : durant le mandat de M. SARKOZY, il nous a jamais été possible d'entrer en quelconque relation avec une personne à RFF qui accepte de seulement nous prendre au téléphone, nous écrire ou répondre à nos écrits. Nous n'avons eu de contacts parfois, et encore avec beaucoup d'acharnement, qu'avec quelques techniciens locaux sur les questions de sécurité d'entretien de la Petite Ceinture. Il n'a jamais été possible à la municipalité du 20<sup>e</sup> et pas non plus par la municipalité parisienne d'avoir un quelconque dialogue avec RFF durant la mandature de M. SARKOZY. Je vous le dis, et il y avait clairement des consignes qui étaient données à RFF, c'était évident, et nous avons eu la plus grande peine à travailler avec eux, nous n'avons jamais pu.

Alors je vous rappelle que la Petite Ceinture n'est pas un bien de la ville de Paris, que comme nous sommes dans un État de droit nous ne disposons pas du bien des autres à notre convenance, qu'il a

été possible à Bertrand DELANOË et Mme HIDALGO comme adjointe à l'urbanisme dans le 15<sup>e</sup> au prix de discussions et de négociations extrêmement longues qui ont duré sur deux mandatures et d'un effort colossal d'arriver à aménager un bout de Petite Ceinture dans le 15<sup>ème</sup>. Il est très clairement établi pour notre équipe municipale que nous allons poursuivre les aménagements en coulée verte de la Petite Ceinture mais je vous le rappelle, franchement pour avoir enfin pu rencontrer très récemment une responsable du patrimoine de RFF, il est extrêmement difficile, voire quasiment impossible, de travailler avec cette entité. Alors j'espère que les récentes évolutions législatives vont enfin amener un petit peu de dialogue, mais je vous signale qu'il y a régulièrement par exemple sur la Petite Ceinture des gens qui se promènent dans des conditions de sécurité très difficiles, que pendant des années nous l'avons signalé RFF et nous n'avons quasiment jamais eu de réponse. On a des départs de feu, on des squats et c'est extrêmement difficile de travailler avec eux. Et ce n'est pas du tout dû à un immobilisme, c'était dû à des consignes politiques qui étaient données à la direction de RFF et qui étaient appliquées à la lettre et à leurs yeux la municipalité du 20<sup>e</sup> n'existait pas. C'était aussi simple que ça.

Alors maintenant, je pense que nous avons épuisé le charme des débats sur ce vœu. M. GRANIER.

#### **M. GRANIER**

Madame le Maire, Madame la Maire, pardon. De façon très brève votre ton comminatoire à mon égard et vos petits rappels en essayant de me dire qu'on est dans un État de droit, ce qui tendrait à vouloir dire que je ne suis pas un républicain ou je ne sais quoi, je me permets de vous dire que je le prends à titre personnel d'une façon un peu désagréable. Donc je pense être en capacité de pouvoir vous dire des choses. Je pense que vous pouvez être en capacité d'entendre ces choses sans forcément crier à l'anti-démocratie, à l'État de droit en rappel en permanence et ce genre de choses.

Quant au programme de SARKOZY et puis votre manque sans doute de force politique pour aller parler avec RFF, c'est un établissement public national, ce n'est pas une administration Mme le Maire. Je ne vois pas en quoi l'autorité politique peut bloquer quoi que ce soit à RFF. Donc enfin sincèrement je ne vois absolument pas le rapport vous trouvez des ficelles un petit peu maintenant on sait que dès qu'il aura SARKOZY, bon on sait à peu près à quoi ça renvoie. On va dire que dès qu'il y aura KOSCIUSKO bon on sait à peu près à quoi ça renvoie. Enfin, il va falloir qu'on arrête de tourner un petit peu en rond. Je dis simplement que ce sont des terrains qui sont abandonnés depuis des années, il y a des gens qui ne sont pas du tout...

#### **Mme CALANDRA**

Oui par RFF. Pas par nous.

#### **M. GRANIER**

Mais je sais que ça appartient à RFF mais vous pouvez quand même essayer de faire quelque chose. Je crois que le pouvoir politique peut faire quelque chose. J'ai la faiblesse de penser en tout cas que le pouvoir politique peut faire quelque chose.

#### **Mme CALANDRA**

Bien alors mon rappel à l'État de droit n'est pas une posture de tribune. On ne peut pas disposer dans la légalité d'un bien qui n'est pas le nôtre. Et tant que RFF qui ne nous vend pas ou ne nous signe pas de bail emphytéotique on ne peut pas disposer d'une portion de la Petite Ceinture. C'est aussi simple que cela. Ce n'est pas de l'anti-république, je ne sais pas, je vous rappelle juste des faits extrêmement concrets. Donc et alors établissement public national qui ne dépendrait pas du pouvoir politique, là le monde aurait bien changé.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté à l'unanimité*

**V20.2014.136 : Vœu de l'exécutif à l'initiative de Frédérique Calandra, Virginie Daspét et les élu-e-s du Groupe socialiste apparentés et républicaine socialiste, relatif à la nouvelle géographie prioritaire de la « Politique de la Ville ».**

## Mme DASPET

Merci, bonsoir. Je vais essayer d'être à la fois rapide, concise et convaincante parce que j'espère qu'à la fin de cette séance, ce vœu sera voté à l'unanimité.

Il s'agit d'un vœu relatif à la nouvelle géographie prioritaire « Politique de la Ville » qui a été publiée mardi après-midi dernier. C'est une cartographie qu'on attendait avec impatience et avec angoisse et on se retrouve, pour ce qui concerne le 20<sup>e</sup> arrondissement, dans une situation assez paradoxale parce qu'à la fois, on a des motifs de réjouissance évidents et à la fois on a, j'allais dire tout autant, on a au moins quelques inquiétudes sur des quartiers que je vais vous énumérer.

Pour ce qui est des réjouissances, bien évidemment c'est le fait d'avoir gagné toute la continuité urbaine qui part du nord de la porte de Montreuil jusqu'au quartier Fougères, ça veut juste dire anecdotiquement qu'on passe par Saint-Blaise qu'on a enfin gagné Python-Duvernois, je voulais regarder qui Karine CARIME-JALIME, je crois qu'elle n'est plus là, je pense qu'elle sera sensible à la question, mais également tout ce qui est au-dessus du square Séverine, c'est-à-dire des rues Le Vau, les rues de Gente. Je ne vais pas toutes les énumérer, mais tous ces quartiers que nous connaissons tous bien et dont nous savions depuis quelques années qu'il y avait des choses assez alarmantes qui se sont passées en termes socio-économiques et enfin nous allons pouvoir y travailler autrement que par des astuces et de bric et de broc.

Pour ce qui est plus inquiétant, c'est le premier quartier qui est cité, qui est celui des Amandiers qui sort de la cartographie aujourd'hui. Et là j'avoue qu'on comprend mal, on imagine que c'est sans doute une question de méthodologie, je ne vais pas faire le résumé ici de la méthodologie qui a été utilisée par le ministère et qui s'est appliquée au niveau national, mais en tous les cas, ce qui nous paraît évident c'est que ce quartier aurait dû y figurer. Alors bien évidemment, il y a une partie de l'ancien périmètre qui a favorablement évolué, je vais juste citer la rue Sorbier pour donner un exemple qui parle à tout le monde. On a bien compris qu'il y avait moins de soucis là-bas maintenant qu'il y a quelques années et on ne peut que s'en féliciter, évidemment. Ça veut dire quand même qu'on a fait des choses et que le 20<sup>e</sup> bouge et évolue. En revanche, il y a tout de même un quartier qui nous alerte, un micro-quartier qui au sein du quartier large des Amandiers ne nous inquiètent plus particulièrement, c'est le quadrilatère qui est constitué par les rues Tlemcen, Amandiers, Duris et Panoyaux, je ne suis pas sûre de les avoir citées dans l'ordre mais le compte y est puisqu'il y a bien 4 rues qui entourent ce quartier. En effet, on a dans ce périmètre-là exactement l'inverse de ce qui s'est produit sur le quartier de manière plus élargie. C'est-à-dire qu'on est totalement en voie de paupérisation. Je vais juste citer les premiers chiffres parce qu'ils sont valables pour d'autres quartiers où micro-quartiers que j'énumérerai après : taux de chômage à plus de 20 %, 38 % de la population qui habite dans le logement social, 30 % de familles monoparentales avec des jeunes enfants. Alors bien évidemment, les bailleurs sociaux, et pour ce qui concerne ce lieu en particulier ELOGIE, dressent le même constat que nous, l'équipe de développement local qui travaille depuis des années aussi. Vous avez toutes les structures sociales, centres sociaux, associations qui travaillent. On a aussi bien évidemment les symptômes qu'on observe sur les collèges avec l'évitement scolaire etc. et tout l'aspect sécurité.

Donc vous l'aurez compris, pour nous tous les indicateurs sont au rouge et ce que je vous demande ce soir, ce que nous demandons à travers ce vœu c'est de nous aider à défendre ce quartier et à pouvoir continuer à mobiliser les moyens de la politique de la ville. Pour ce qui est des autres secteurs, il y a 2 quartiers qu'on aurait aimé gagner, je pense qu'encore une fois c'est une question de méthodologie puisqu'on y retrouve exactement les mêmes symptômes que ceux que je vous ai donné précédemment, c'est celui des HBM Ménilmontant, autrement dit le 140 Ménilmontant, ça parlera plus facilement à tout le monde et qui était jusqu'à présent classé en ZUS et c'est celui de la rue Olivier Métra, des Rigoles. Pareil on pensait que vu la densité de population et les caractéristiques qu'on a pu observer, on l'obtiendrait mais malheureusement ce n'est pas le cas.

Si on se place du côté où nous avons gagné pas mal de secteurs et de rues, c'est-à-dire globalement le quartier qui est dévolu à l'équipe de développement local Est 20<sup>e</sup>. Il y a également des choses qui nous étonnent et des îlots qu'on souhaiterait voir réintégrés dans cette géographie prioritaire. Bien évidemment le Square des Cardeurs et la dalle Vitruve, je ne vais pas vous faire l'offense d'en reparler ici ce soir, je pense que nous y avons tous passé quelques soirées et quelques moments de concertation à travers notamment le GPRU. C'est évidemment le Clos / Mouraud, sur lequel Paris Habitat a engagé un travail de, non pas de rénovation j'allais dire une bêtise, mais un travail de réaménagement des accès assez important et qui pour nous présente des indicateurs qui correspondent tout à fait à ce qu'on peut attendre d'un territoire politique de la ville et bien sûr la Tour du Pin, on en a parlé au détour d'une délibération tout à l'heure. Pour nous, c'est un quartier qui devrait être protégé. Donc ce qu'on demande, je ne vais pas reprendre toute l'énumération mais c'est

un que ces quartiers ou ces micro-quartiers soient reclassés en zone prioritaire et en priorité malheureusement, excusez-moi je suis obligée de faire des répétitions, le quartier des Amandiers, c'est que tous les moyens soient trouvés et par la ville, par la Préfecture, le Ministère enfin toutes les représentations de l'État en tous les cas pour que des sources de financement compensatoires soient trouvées, notamment pour les financements des centres sociaux, pour les financements des associations. Parce que derrière tout ça, au-delà des financements qui seront assurés, on perd tout de même des dotations, des subventions de droit commun qui sont absolument vitales pour toutes ces structures, tout comme par ailleurs, il faut le savoir même si c'est anecdotique par rapport à ces financements-là, on voit les bailleurs sociaux perdent une partie de leurs exonérations de taxe et ça veut dire aussi que dans les quartiers qui ne seront plus classés, les habitants seront soumis à l'application du supplément de loyer de solidarité. Ce qui n'est pas forcément anecdotique quand on essaie de faire de la mixité sociale.

J'espère avoir été assez concise et j'espère surtout qu'au fur et à mesure des interventions, je vais découvrir que nous allons tous nous retrouver autour de ce vœu. Merci.

### **Mme CALANDRA**

Alors M. PASCAL.

### **M. PASCAL**

Merci Mme la Maire. Je dois dire qu'à la lecture de ce projet de vœu et en entendant notre collègue, moi j'ai vu une critique assez virulente du projet de Madame VALLAUD-BELKACEM puisque l'encre vient tout juste de sécher, l'encre du projet de réforme de géographie prioritaire vient tout juste, même n'a pas eu le temps de sécher que déjà vous en dénoncez les conséquences. En fait, les choses sont simples : le gouvernement et sa majorité au niveau national a fait le choix des critères clairs pour déterminer les nouveaux contours de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Ce que je comprends c'est que ces critères-là ne vous conviennent pas donc je ne comprends pas pourquoi les parlementaires de l'arrondissement soutiennent ce projet de réforme. Les critères sont clairs, il y a des critères de revenus appliqués sur des territoires, enfin c'est un peu technique mais des territoires déterminés par l'INSEE et c'est comme ça que la nouvelle géographie prioritaire a été déterminée. Cela étant, naturellement nous, nous sommes plutôt favorables à ce que nos quartiers soient aidés au maximum donc nous allons soutenir votre vœu, mais je voulais juste mettre relief cette petite incohérence entre ce qui se dit au niveau local et ce que la même majorité peut dire au niveau national.

Je note que dans l'argumentation que vous développez, il y a quelques passages avec lesquels je souscris complètement, notamment sur la situation du quartier des Amandiers. Vous évoquez comme élément d'une situation particulièrement catastrophique ou alarmante, je crois que c'est le terme qui est utilisé, le fait qu'il y ait 38 % de la population au logement social, oui dont acte. Alors j'ai bien entendu Mme la Maire ce que vous avez dit tout à l'heure et je dois dire que je suis assez sensible à ce que vous avez dit sur la nécessité de mixité. La politique de logement ne se résume pas simplement à du logement social. Mais prenez cela en compte dans le cadre de vos futurs projets immobiliers ou de développement de l'habitat ou dans le cadre du PLU.

Donc nous, comme je vous l'ai dit, on aurait bien aimé vous laisser discuter avec Mme VALLAUD-BELKACEM, mais on va quand même regarder l'intérêt des habitants, et l'intérêt des habitants c'est évidemment que les territoires de notre arrondissement, ceux qui le méritent en tout cas, même s'ils ne répondent pas pleinement aux critères de la nouvelle géographie prioritaire, puissent bénéficier de la politique de la ville. Mais je rappelle quand même ne nous faisons pas trop d'illusions, la politique de la ville c'est une politique partenariale. Être dans la géographie prioritaire ça ne suffit pas. L'État seul et l'ACSÉ, l'ANRU etc. ne sont pas les seuls à intervenir. La Mairie a naturellement un rôle à jouer mais je pense que vous l'aviez bien en tête quand vous avez évoqué les dispositifs de droit commun. Donc nous soutenons votre vœu. Merci.

### **Mme VICQ**

Pour ce qui concerne le groupe communiste Front de gauche, nous ne pouvons que nous associer pleinement à ce vœu en ce que cette nouvelle géographie prioritaire qui exclut des quartiers qui présentent, ça été dit, de réelles difficultés urbaines et sociales va toucher directement des populations qui sont précaires. Cette sortie des dispositifs politiques de la ville de nos quartiers

populaires, des Amandiers, de la Tour du Pin, Cardeus-Vitruve et tous ceux qui ont été cités risquent d'entraîner une baisse drastique de financement de structure qui œuvrent au quotidien comme les centres sociaux au soutien des populations de ces quartiers. Il nous semble essentiel de pouvoir articuler au mieux ces dispositifs politiques de la ville avec les outils de la rénovation urbaine que sont les GPRU, demain les opérations ANRU 2 et pour que les actions puissent être à la fois cohérentes et efficaces. En ce sens, le groupe communiste Front de gauche vote évidemment ce vœu et souhaite qu'il soit un vœu de la majorité.

### **M. GLEIZES**

Oui merci Mme la Maire. Oui, nous nous sommes mis d'accord en préalable pour que ce vœu soit un vœu d'exécutif puisque nous étions, nous partageons les conclusions de ce vœu. Et pour revenir sur ce vœu, je veux aussi remercier la pugnacité de Mme DASPET qui se bat pour que les quartiers soient reconnus politique de la ville, parce que pour M. PASCAL il faut comprendre que si les critères sont clairs et que là-dessus il n'y a pas de contestation, par contre la méthodologie pour appliquer des critères est contestable. Et notamment sur le fait que selon qu'on choisisse tel ou tel numéro de la rue, ça peut changer totalement les statistiques donc à des règles mathématiques un peu brutales, il faut aussi regarder la réalité de vie de ces quartiers. Et là-dessus Mme DASPET donc fait un travail énorme de façon à ce que s'associer à la réalité sociologique avec la réalité donc qui sort des fois de certains bureaucrates.

De même, ce qu'il faut noter notamment dans ce qui vient d'être dit c'est que d'abord un, le fait que notre arrondissement subit les effets de la crise avec le fait que des quartiers qui n'étaient pas politique de la ville le sont devenus du fait d'une augmentation du taux de chômage. Parce que le critère de 38 % de logement social n'est pas le critère le plus pertinent. Le critère le plus pertinent c'est le critère de 20 % de taux de chômage. Parce que le critère de 38 %, il concerne pratiquement tout l'arrondissement. Donc c'est ça qu'il faut voir, c'est qu'il y a une pluralité de critères qui permet de savoir si c'est politique de la ville. Donc ça c'est le premier élément.

Et le deuxième élément, donc du fait qu'on se rend compte qu'il y a de dégradation de la vie de certains quartiers, c'est aussi le fait qu'il y a une amélioration d'autres quartiers. Donc ça a été dit dans le cas donc de la rue Sorbier qui n'est plus inclus là-dedans mais voilà. C'est donc ces secteurs d'arrondissement, on voit qu'on a une sorte d'amélioration de certains quartiers, de dégradation de l'autre. Donc ça veut dire qu'on doit faire en tant qu'élus de cet arrondissement faire en sorte que ça ne se réalise pas par des tensions politiques, sociales exacerbées en termes de violence. Voilà, c'est un travail qu'on fait et ces outils de politique de la ville permettront donc tout justement de réduire les inégalités entre quartiers.

### **Mme CALANDRA**

Mme RIVIER ensuite M. SOREL. Mme RIVIER.

### **Mme RIVIER**

Non, je retire ma demande d'intervention suite à l'intervention de Jérôme GLEIZES.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. M. SOREL.

### **M. SOREL**

Merci Mme la Maire. Évidemment, nous aussi, Place au peuple Front de gauche, nous voterons ce vœu parce que nous partageons les inquiétudes exprimées sur le maintien des missions développement territorial dans le 20<sup>e</sup> et évidemment nous sommes inquiets sur le maintien des financements aux associations, aux centres sociaux et sur le maintien des dynamiques sociales qui ont pu être construites sur des quartiers comme les Amandiers, comme le square des Cardeurs et nous regrettons évidemment que le 140 rue de Ménilmontant ne soit toujours pas inclus dans les quartiers politique de la ville. Mais je ne crois pas que ce soit uniquement une question de méthodologie malheureusement. Il faut dire que la loi LAMY, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, effectivement elle base et elle substitue aux anciens quartiers politiques de la ville des nouveaux quartiers prioritaires sur la base des revenus par habitant rapportés à la moyenne

nationale et à la moyenne de l'agglomération mais c'est aussi une réforme malheureusement qui enregistre une baisse des subventions, des financements à la politique de la ville. On en revient toujours aux politiques de rigueur menées par ce gouvernement et malheureusement qui dit baisse dit que forcément cette baisse va se répercuter à un moment ou à un autre dans les quartiers. Alors évidemment, ce que fait le gouvernement actuellement c'est qu'il donne plus à certains quartiers en l'enlevant à d'autres. C'est ça qui est en train de se passer et ça le vrai problème parce que du coup, qu'est-ce qui se passe ? On se bagarre. Chacun va essayer de préserver son quartier, son arrondissement des suppressions de financement. C'est la foire aux quartiers populaires, c'est-à-dire que l'on va dire : oui, mais moi j'ai plus de chômeurs, oui mais moi j'ai plus de logements sociaux, moi j'ai plus d'échec scolaire. Non, ce n'est pas comme ça que ça peut se passer parce que le résultat c'est quoi ? C'est que le gouvernement va décider, va trancher sur la base de quoi exactement ? Parce qu'on dit qu'il y a des critères mais les critères ne sont pas si simples que ça, ils ne sont pas si clairs que ça puisque la preuve c'est qu'on ne comprend pas pourquoi certains quartiers rentrent et d'autres sortent. Donc il y a des critères, on sait à peu près de quoi il s'agit. Le revenu et tout, d'accord, ok. Mais quand on regarde précisément, personne ne comprend, ni les professionnels ni les élus, pourquoi certains quartiers sont inclus politique de la ville et d'autres non. Donc il y a un problème de fond qui est dans la loi. La loi qui a été présentée par le gouvernement socialiste qui a été votée par les députés socialistes donc là il y a un vrai problème par ailleurs. Et je rajouterai qu'on ne peut même pas dire que les politiques de droit commun vont pouvoir compenser puisqu'encore une fois le droit commun, je ne vois pas comment c'est possible puisque déjà c'est ce qu'on dit depuis 30 ans peut-être, dès qu'on parle de réforme de la politique de la ville mais en plus sur la question du droit commun c'est qu'il est percuté par la baisse, par la politique de rigueur du gouvernement. Donc c'est complètement illusoire de croire que ces baisses sur la politique de la ville vont être compensées par des dispositifs droit commun.

Et je terminerai sur une dernière chose qui est que malheureusement aujourd'hui cette situation-là, ce gouvernement justement qui veut nous mettre en concurrence, il faut que ce soit tous les quartiers où il y a un maintien du financement, et pas effectivement une mise en concurrence des pauvres contre les pauvres, de quartiers populaires contre d'autres quartiers populaires. Et je crois que c'est la meilleure chose à faire pour qu'on gagne tous et pas certains par rapport à d'autres. Surtout que dans l'histoire, c'est comme d'habitude, les pauvres contre les pauvres. Merci.

### **Mme CALANDRA**

Bien, voilà. Oui M. PASCAL.

### **M. PASCAL**

M. SOREL, pour quelqu'un qui parlait de gentrification du 20<sup>e</sup>, je trouve que votre intervention est assez intéressante.

Je voulais répondre à ce qu'a dit M. GLEIZES en deux mots. Je suis d'accord avec vous, ce projet de réforme enfin cette réforme, elle est purement technocratique et la politique de la ville ça ne doit pas être un critère seulement, c'est une approche multicritère. Mais excusez-moi, c'est Madame, enfin c'est votre gouvernement qui a décidé ce projet-là donc moi je n'ai pas de problème à dire que la politique de la ville et la détermination des zones éligibles au crédit politique de la ville devraient être sélectionnées différemment. Simplement, parlez-en avec votre propre gouvernement.

### **Mme CALANDRA**

Bien. Pardon ? Oui M. SOREL.

### **M. SOREL**

Pour répondre, ces quartiers politiques de la ville ne représentent pas la majorité de la population du 20<sup>e</sup>. C'est une minorité de la population du 20<sup>e</sup>, là on est en train de parler des quartiers bien spécifiques qui sont en voie de paupérisation mais je pense que vous connaissez le 20<sup>e</sup> autant que moi, ce n'est pas la situation de l'ensemble du 20<sup>e</sup>. Heureusement qu'il reste quelques quartiers populaires. Le problème c'est justement qu'est-ce qu'on en fait ? Est-ce que ces quartiers populaires sont laissés à l'abandon ou est-ce qu'ils sont évidemment aidés ? Et je rajouterai une dernière chose, quand arrivera le moment où l'État va trancher définitivement sur les quartiers prioritaires, la question

va se poser. Elle est déjà posée par les syndicats de la DPVI. La question va se poser de savoir que va faire la ville ? C'est-à-dire est-ce que la ville acceptera de se substituer à l'État, si l'État ne remplit pas ses missions sur le territoire de la ville de Paris ? On en n'est pas encore là mais la question sera inévitablement posée quand le moment viendra.

### **Mme DASPET**

Bon, et bien je crois qu'on va arriver au résultat espéré. Donc je vais essayer de répondre de la manière donc pour une fois la plus consensuelle possible et je ne dirai pas par exemple que malgré que la carte ait été posée, dévoilée mardi à 17h enfin le vœu a été déposé dans le 20<sup>e</sup> arrondissement avant vendredi midi.

Alors je ne sais pas tellement si on est dans le fond ou la forme. Moi la méthodologie, je vais être assez basique, il y a une méthodologie qui a été mise en place au niveau national, il se trouve qu'il y a des endroits où ça dérape. Après en tant qu'élue locale, même si je suis conseillère de Paris, je n'ai délégué pour la politique de la ville que de la part de la Maire du 20<sup>e</sup>, je m'en tiens un petit peu à mon arrondissement pour ce qui nous concerne aujourd'hui. Et il se trouve que cette méthodologie, elle m'arrange bien aussi dans certains quartiers, il faut être assez honnête. Et que forcément, quand on met en place un système au niveau national, il y a des endroits où ça tombe mal, où le petit carreau qui aurait dû être en Y5 tant dans X4 et voilà pas de chance, dans ce carreau ne rentrent pas les mille habitants qu'on espérait y trouver.

La bonne nouvelle quand même derrière tout ça c'est que, si on n'est pas aujourd'hui en train d'être dans la revendication la plus totale et on n'a pas installé un piquet de grève devant la Mairie et nous ne sommes pas tous en train d'hurler par la fenêtre, c'est parce qu'on rentre dans une période de négociations et je pense qu'on peut quand même tous se réjouir justement d'avoir aujourd'hui des gens au ministère avec lesquels on peut dialoguer, discuter, qui prennent la tâche des villes, des élus locaux pour justement leur laisser défendre leurs quartiers. On sait qu'on a des marges de négociation, on sait qu'on va pouvoir gagner des choses. On ne gagnera certainement pas tout mais moi je trouve que pour le coup en termes de méthode c'est plutôt intéressant et qu'on n'a pas toujours connu ça.

Donc je vais faire mon élue locale de base. Moi mon travail aujourd'hui pour le 20<sup>e</sup>, c'est de défendre tous ces quartiers en essayant de le faire le moins de mal possible. Une fois que cette négociation soit les quartiers prioritaires sera terminée, il y aura d'autres négociations, il y aura ce qu'on appellera les quartiers vécus, il y aura différents dispositifs dont on pourra essayer de bénéficier donc ne plus être menacé à ce moment de voir un nouveau vœu arriver. Voilà quoi. Ce n'est pas une remise en cause d'une réforme de manière générale, c'est juste une demande pour que celle-ci soit ajustée au mieux des intérêts des habitants du 20<sup>e</sup>. Et je pense que déjà ce soir, en nous mettant tous d'accord des plus à gauche aux plus à droite de ce conseil d'arrondissement, c'est plutôt bien engagé et ça va nous permettre maintenant de travailler avec l'adjointe en charge en central avec la Maire de Paris, également avec la Préfecture parce que je pense qu'ils ne seront pas forcément défavorables avec ce qu'on dit, et de gagner des choses, ce qui est quand même ce pourquoi nous avons été élus. Merci.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté*

### **Mme CALANDRA**

Avant que nous nous séparions, je voulais vous rappeler quelques éléments d'agenda.

Je vous rappelle qu'il y a une exposition au Pavillon Carré de Baudoin depuis le 13 juin qui s'appelle « La quatrième édition du festival des nuits photographiques » donc vous avez des soirées de projection notamment au programme de cet événement unique dédié aux films photographiques. N'hésitez pas à y aller et à en parler.

Les 28 et 29 juin de 11h à 19h, le festival du vent en collaboration avec l'Institut de l'Economie Circulaire organise à la Bellevilloise, forum consacré à une économie respectueuse de la planète et de ses passagers. Il s'agit d'un événement grand public avec deux jours de table ronde, d'exposition, de démonstrations, d'ateliers, de performances.

N'oubliez pas la fameuse chasse aux trésors pour la 8<sup>e</sup> édition de cet événement, elle se déroule le samedi 05 juillet 2014 sur le thème des errances d'Erasmus. Départ de 10 à 13h devant la Mairie du 20<sup>e</sup> et remise des prix à 4h au Pavillon Carré de Baudoin.

Nous avons aussi un événement Louis Lumière Plage qui se passe à Louis Lumière à partir du 15 juillet dans les équipements du stade Louis Lumière pour notamment les jeunes des quartiers avec

tous des séries d'animations sportives et d'évènements divers. Donc il y a des affiches à peu près dans tout le 20<sup>e</sup>.

Évidemment le 14 juillet, il y aura l'accueil des troupes du défilé traditionnel à partir de 14h Place de la Nation.

Le 16 juillet, la commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv, cérémonie à 10h30 dans la cour de la Métairie.

Le 25 août 2014 bien sûr, la commémoration de la libération de Paris et du 20<sup>e</sup> arrondissement avec une cérémonie à 12h30 en Mairie du 20<sup>e</sup>.

Nous passons aux horaires d'été du 24 juillet au 21 août, ce qui signifie que la nocturne du jeudi soir est donc suspendue pendant la période estivale pour les services de la Mairie. Ils seront fermés donc au public traditionnellement le jeudi à partir de 17h comme les autres jours, uniquement pendant cette période.

Pour conclure, les dates des prochaines séances du conseil d'arrondissement qui ont été modifiées suite au changement de date de conseil de Paris dont nous n'avons eu connaissance qu'aujourd'hui, pour le mois de septembre seront soit le jeudi 18 septembre soit le lundi 22 septembre et en octobre, notre conseil se réunira le lundi 13 octobre.

Je vous souhaite une bonne soirée.